L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE ORLEANS, MERCREDI, 8 AOUT 1855.

Imprimé et publié par
F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
F. WEISSE. N. DUFOUR.
L. [illegible] S. HARBY.
[illegible] RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN, 8 AOUT.

Campagne électorale.

[illegible] torale est beaucoup plus vive à [illegible] qu'en ville : ici la politique n'est [illegible] un hors d'œuvre, et là-bas c'est le [illegible] de tout le monde.

[illegible] des champs favorisent singulière[illegible] vation de la politique dans les tran[illegible] ttes où germent et se développent [illegible] te coton. Il faut bien rompre de [illegible] temps la monotonie de cette existence [illegible] ressemble à celui qui l'a précédé.

[illegible] nous allons rendre compte, d'après [illegible] des Opelousas d'un grand meeting [illegible] qui a eu lieu le 31 juillet dans la [illegible] des Opelousas. Nous ne savions [illegible] parti américain fut si plein d'ardeur [illegible] ; on nous assurait que la [illegible] avait refroidi le zèle de ses [illegible] que le programme louisia[illegible] que les explica[illegible] Know Nothings du Nord aient [illegible] il est certain, s'il faut s'en [illegible] qu'il règne beaucoup [illegible] dans les paroisses de l'inté[illegible]

[illegible] hâtons-nous de le dire, les démo[illegible] trent ni moins d'ardeur ni moins [illegible] part et d'autre on déploie une [illegible] on paraît décidé à ne négli[illegible] pour s'assurer la victoire. Le [illegible] n'aura pas triomphé [illegible] sans gloire.

[illegible] la démonstration du parti [illegible] Opelousas. Une réunion avait [illegible] de Cour pour entendre un [illegible] Olivier, de Ste-Marie, [illegible] M. Thomas H. Lewis, des Opelousas [illegible] MM. Arthiade De Blanc [illegible] se présentèrent comme [illegible] Know Nothings et deman[illegible] paroisse. C'était donc un [illegible] qui allait s'établir. L'as[illegible] l'ordre par M. Cale[illegible] président M. Cyprie[illegible] MM. F. Robin, [illegible] Devillier, Dr Lewis A. [illegible] et M. Kenison. MM. [illegible] L. Stagg remplissaient les fonc[illegible] Laissons maintenant par[illegible]

[illegible] appela le nom d'Olivier [illegible] Maison de Cour retentit d'un [illegible] tel que nous n'avons [illegible] notre petit village d'ordi[illegible] Nous n'avons ni le temps [illegible] un resumé de son dis[illegible] et patriote. Il fut suivi successi[illegible] MM. DeBlanc et Hardy (le der[illegible] la place de M. Simon fils) M. De[illegible] Anglais et quoique ce fut son [illegible] principes du par[illegible] un bon discours Know-[illegible] fut applaudi plus [illegible] membres de notre parti. M. DeBlanc eut terminé Thomas H [illegible] prononça un discours [illegible] de faits.

[illegible] la discussion en quelques [illegible] chaleurs et profits de l'oc[illegible] ceux qui nous [illegible] catholiques. Il défia [illegible] retire de notre parti d'af[illegible] que le Parti de la Louisia[illegible] la religion catholique et que [illegible] pas toujours les mêmes. [illegible] compétemment M. Hardy. [illegible] assemblée s'ajourna.

[illegible] discuter nos [illegible] que le moment que [illegible] tomberait en [illegible] se servir de ces expres[illegible] le résultat d'une dis[illegible] Les bons citoyens de Saint[illegible] exceptions, qui ont entendu [illegible] passé sont tous décidés [illegible] Américain.

[illegible] ce qu'il est vrai ? Nous [illegible] certain que les efforts des [illegible] avec ceux du parti amé[illegible]

[illegible] rendit fidèlement compte [illegible] qui auront lieu [illegible] des Know-Nothings [illegible] sans doute suivie d'une [illegible] démocratique. Nous en pu[illegible] nous sommes propo[illegible] le développement [illegible] la Louisiane est [illegible] il y aura là plus d'un en[illegible]

Récoltes.

[illegible] d'être abondante cette [illegible] parties de l'Union. [illegible] exception, [illegible] en usera le de[illegible] le plan[illegible] planteur.

[illegible] produit autant de [illegible] Après avoir préle[illegible] pour la con[illegible] pays, il restera [illegible] suffisante pour [illegible] l'Europe qui en [illegible] inévita[illegible] le mouve[illegible] manifeste [illegible] de pro[illegible]

[illegible] Ouest se félicitent mais [illegible] ce mélange. La ma[illegible] qu'ils ont faite l'an[illegible] de s'endetter. Ils [illegible] qu'il leur fau[illegible] courant de l'été, et [illegible] d'abord encombre[illegible] ainsi que plus tard [illegible] expéditions pour [illegible] malheureusement la [illegible] pour les agriculteurs [illegible] leur faut vendre à [illegible] de la saison, et [illegible] arrivent en même [illegible] sur le marché, la plé[illegible] dans la [illegible] Les habitans qui [illegible] retiennent leurs [illegible] la place sont moins [illegible] peuvent alors les écouler [illegible] Ceux des fermiers de [illegible] de la récolte de [illegible] recourir à l'emprunt ne [illegible] de l'augmentation [illegible] malheur ne fera pas, [illegible] ceux des consom[illegible] encombrement du mar[illegible] momentané. Il est [illegible] jamais de payer [illegible] cher, cet avan[illegible] jours. Après le rapide [illegible] dont le bon marché [illegible] la place reprend son [illegible] se resserre graduellement [illegible] ne tend pas à se [illegible] producteurs qui ont pu at[illegible] réalisent des bénéfices

[illegible] Ohio produira cette an[illegible] millions de boisseaux de [illegible] millions de bois[illegible] dix millions, le Michi[illegible] Pennsylvanie vingt

[illegible] consommées dans [illegible] Europe viennent de Dantzic, [illegible] pays qui touche presque à [illegible] ainsi que d'Odessa et des [illegible] Mer Noire, dans la juri[illegible] Russie. Or, dès 1847, il [illegible] ces ports, pour l'Angle[illegible] 6,750,000 boisseaux, [illegible] venu d'Archangel, de [illegible] de Riga, et ce chiffre [illegible] de plus de dix millions. [illegible] que l'Angleterre ne peut [illegible] sur les provinces de la Mer [illegible] approvisionnements. Nous [illegible] envoyer une partie de nos blés. [illegible] exporté des ports russes de [illegible] Noire 28,721,872 boisseaux de blé ; [illegible] cette même quantité de froment, [illegible] plus sortir des ports russes, [illegible] l'ouest de l'Europe par les [illegible] Le blocus de la Baltique a [illegible] le commerce d'exportation [illegible] partie de la Russie. En ajou[illegible] que nous donnons ci[illegible] blé exporté de la Baltique [illegible] arrivons à un total de 38, [illegible] boisseaux que la guerre retient

[illegible] appartient aux plus belles qua[illegible] qui n'ont de similaires [illegible] que les E. U. seuls [illegible] fournir à l'Europe [illegible] La consommation ayant aug[illegible] 1847, on peut évaluer à 50 [illegible] le blé que la Rus[illegible]

[illegible] chant ce que nous pouvons [illegible] cette année est évaluée [illegible] 000,000 de boisseaux. Or, [illegible] intérieure ne dépasse [illegible] il nous resterait donc [illegible] pour tourner à l'Ouest [illegible] qu'il ne peut plus recevoir [illegible] Comme la récolte a été abon[illegible] côté de l'Atlantique, il [illegible] que nous ayons à expor[illegible] Monde plus de vingt mil[illegible]

[illegible] le voit, le blé pour la [illegible] intérieure sera plus que suf[illegible] année. Les prix tomberont [illegible] le monde s'en félicitera. Le [illegible] substances est un fléau qui de[illegible] inconnu dans un pays comme le

[illegible]—La *Tribune* de Mobile con[illegible] formelle le bruit de l'ap[illegible] de la fièvre jaune dans cette ville.

TEMPÊTE SUR LE LAC.—On sait que le bateau de la malle n'est pas arrivé lundi dernier. L'*Orégon*, parti dimanche de Mobile, et le *Californie*, parti le même jour de [illegible], ont été surpris par une violente bourrasque et ont été obligés de jeter l'ancre entre l'île à Cornes et l'île Ronde. Ils n'ont pu se remettre en route que lundi à midi pour leur destination respective. Quant au *Cuba*, il devait se trouver à Pensacola.

Le *Créole* était parti dimanche matin à 5 heures du soir de Biloxi pour la Nlle-Orléans. A 6 heures et demie, il n'était encore qu'à six milles du wharf à cause de la violence du vent. La tourmente ayant augmenté et le steamer n'obéissant plus qu'avec peine au gouvernail, le capitaine jugea prudent de retourner à Biloxi, mais il lui fut impossible d'aborder au wharf. Il fut obligé d'aller jeter l'ancre près de l'île aux Chevreuils. La tempête dura toute la nuit et toute la journée de lundi. Vers 4 heures de l'après midi, le vent ayant diminué de violence, on chauffa et on se dirigea une seconde fois vers Biloxi, mais l'orage éclata bientôt avec une nouvelle fureur et il fallut regagner le mouillage de l'île aux Chevreuils. Le capitaine débarqua les passagers à Ocean Springs et put reprendre la mer pendant la nuit. Le *Créole* est arrivé hier matin.

Il y avait longtemps que pareille tempête n'avait éclaté sur le lac. Nous ne serions pas étonnés d'apprendre que plusieurs goëlettes ont été jetées à la côte.

TEXAS.

Par le steamer *Charles Morgan* nous avons reçu des journaux du Texas jusqu'au 1er courant. L'effervescence électorale augmentait dans toutes les parties de l'Etat, mais elle a dû cesser le 6, jour de l'élection. Il est plus que probable que le parti Américain, malgré tous ses efforts, aura succombé. Le général Houston a publié une lettre dans laquelle il déclare adhérer aux principes essentiels de ce parti.

Les récoltes s'annoncent d'une manière très favorable, malgré les dernières pluies.

On écrit de Matamoros que les fédéralistes Mexicains se sont emparés de Camargo. Trois cents hommes de troupes du gouvernement qui y tenaient garnison sous les ordres du colonel Sarriago en sont sortis sans brûler une amorce. Le général Woll, qui commande à Matamoros, a pris tout de suite ses mesures pour soutenir un siége en règle. Il n'a que 300 hommes et quatre pièces d'artillerie pour défendre la ville et on ne pense pas qu'il puisse tenir plus de trois jours contre les insurgés.

Juan B. Garza, nommé gouverneur par les rebelles, a convoqué une législature révolutionnaire à Victoria.

La fièvre jaune s'est déclarée à la station de la Quarantaine. Le Dr Wilkinson, qui y remplissait les fonctions d'officier de santé, est gravement atteint du fléau.

THIBODEAUX.—Cette petite ville, une des plus florissantes de l'intérieur de la Louisiane et dont le voisinage du chemin de fer des Opelousas ne peut manquer d'accroître la prospérité, renferme en ce moment 1,322 habitans dont 992 blancs, 38 personnes de couleur libres et 292 esclaves.—Elle compte 210 électeurs.

Dix sept cas de fièvre jaune, dont deux se sont terminés fatalement, ont eu lieu dernièrement à Norfolk. La maladie a entièrement disparu de Gosport.

BANQUE DES CITOYENS.—Il résulte de l'état annuel de situation de la Banque des Citoyens, que le bénéfice net réalisé par cette institution, si admirablement dirigée, s'est élevé pendant l'année qui s'est terminée le 31 juillet dernier à $ 285,126 03. En déduisant de ce chiffre le dividende distribué au mois de février, il reste $ 210,127 03. La direction vient d'annoncer un nouveau dividende de cinq pour cent, et a porté à la réserve permanente une nouvelle somme de $ 100,000.

POUR ET CONTRE L'ESCLAVAGE.—Nous lisons dans un journal de New York:

Pendant que la législature de Kansas travaille activement à protéger l'institution de l'esclavage dans l'étendue de son territoire, les sociétés abolitionistes ne sont pas moins actives à tenter de l'en extirper. Les secrétaires de l'association cléricale de la Nouvelle Angleterre viennent de publier une seconde circulaire qui respire une grande confiance dans le succès.

Il s'agit de recevoir tous les ministres de diverses communions au nombre de 3000 membres à vie de la société de secours aux émigrants pour le Kansas, à la condition d'une souscription individuelle de $20, ce qui donnerait un fonds de $60,000. Cette somme serait employée à coloniser le nouveau territoire avec des chrétiens (lisez: des abolitionistes) de la Nouvelle Angleterre.

Conseil de Ville.

CONSEIL DES ALDERMEN.—Il n'y a pas eu quorum hier soir.

CONSEIL DES ASSISTANTS.—Réunion à l'heure accoutumée.

Rapport du Trésorier annonçant qu'il y a en caisse une balance de $9,289 22.—Référé au comité judiciaire.

Les Aldermen annoncent qu'ils ont adopté de nouveau la résolution relative aux employés du Commissaire des rues.—Le président nomme un comité de conférence composé de MM. Eager, Thayer et Borry.

Résolution des Aldermen, ordonnant aux Assesseurs de fournir d'autres tableaux.—Adopté.

Résolution des Aldermen autorisant les greffiers de Recorders à verser dans le trésor le montant des amendes.—Référé au comité judiciaire.

Résolution ordonnant au contracteur de poursuivre les propriétaires pour leur faire payer leur part des dépenses occasionnées par l'ouverture des rues, les banquettes, etc.—Référé au comité des rues et débarcadères.

Résolution de M. Chiappella ordonnant à l'Auditeur des hypothèques d'effacer de ses registres tous les jugements inscrits pour taxes, provenant de poursuites intentées par M. D. C. Labatt, ex assistant avocat de la ville, et pour lesquelles satisfaction aura été enregistrée dans les cours.—Référé au comité judiciaire.

Résolution du comité judiciaire autorisant l'avocat de la ville à annuler, sur preuves valides, les jugements pour taxes sur les propriétés successives, quand il y a erreur.—Adopté.

Le conseil s'ajourne.

CHRONIQUE LOCALE.

ECOLES PUBLIQUES DU 1ER DISTRICT.—La Direction des Ecoles Publiques du Premier District a adopté, lundi soir, à l'unanimité, le rapport fixant comme suit le salaire du surintendant et des professeurs pour l'année:

Surintendant des Ecoles,	$2,300
Ecoles supérieures des Garçons.	
Principal,	1,500
Assistant,	1,320
Professeur de français,	600
Ecole Supérieure des Demoiselles.	
Principal,	1,100
1er Assistant,	1000
2nd Assistant,	900
Professeur de français,	600
Ecoles intermédiaires.	
Cinq principaux, chacun,	1230
Cinq 1ers Assistants, chacun,	940
Cinq Principales, chacune,	946
Six 1re Assistantes, chacune,	675
Dix 2de Assistantes, chacune,	550
Ecoles Primaires:	
Vingt-sept maîtresses, chacune	540

Le Home.—La pierre fondamentale de l'édifice destiné à recevoir les veuves et les orphelins juifs dans l'indigence, a été posée hier après-midi, en présence de nombreux spectateurs.—Après une touchante prière que le Rév. J. K. Gutheim a prononcée au milieu d'un profond recueillement, les cérémonies d'usage ont eu lieu puis la foule s'est rendue au "Union Hall" où nous avons eu le plaisir d'écouter l'éloquent discours du ministre.

Le "Home" est situé au coin des rues Jackson et Chippewa, un des plus beaux quartiers de la ville; l'architecte, M. G. McConnell, l'a construit d'après le plan de notre concitoyen, M. W. A. Freret. Ce bel édifice aura 41 pieds de face sur 66 de profondeur, sera à trois étages et coûtera à peu près $11,000 à la société, qui a déjà $ 9,000 en caisse.

AFFAIRE SMILESM.—L'instruction de cette affaire a commencé hier devant le recorder du Premier District. Les accusés Adam Scott, Mme Smeiner et l'esclave Kitty ont subi un interrogatoire. MM. Hunt, Fonte et R. H. Browne présentaient la défense et MM. Roselius, Emerson et Huntington l'accusation. Plusieurs témoins ont été entendus, mais les témoignages ne diffèrent pas de ceux qui ont déjà été publiés. La suite de l'accusation a été renvoyée à vendredi prochain.

LAOMEYÉ.—La police a arrêté John Baker contre lequel est portée l'accusation d'avoir assommé une petite fille.

ACCUSATION D'ESCROQUERIE.—Salvator Escilleri devra répondre bientôt, devant le recorder du Deuxième District, à l'accusation d'avoir obtenu cinquante piastres de G. J. Romé à l'aide de faux prétextes.

LES INDIENS DE L'OUEST.—Les tribus de l'Ouest sont représentées tantôt comme hostiles, tantôt comme pacifiques. Il est difficile de savoir au vrai leurs dispositions. Cependant le meurtre du jeune Gibson, qu'on avait annoncé dernièrement, se trouve confirmé. Le détachement qu'il conduisait rencontra une troupe de trente guerriers Sioux, dont l'un vint à Gibson en lui demandant quel était le chef du détachement. Gibson répondit qu'il était le chef. L'Indien lui tendit la main, que Gibson prit avec confiance, et au même moment un autre Sioux lui tira un coup de carabine dans le cœur. La bande de sauvages se retira ensuite sans faire de mal aux autres Américains. Ils ne donnent aucune raison pour ce lâche assassinat. Ils sont, dit-on, tout disposés à combattre les troupes américaines. Le quartier-général des guerriers indiens est dans les montagnes Noires, à 135 milles du fort Laramie. Ce sont des hauteurs abruptes, entrecoupées de vallées étroites et profondes, dans lesquelles ils peuvent se défendre avec beaucoup d'avantage. On porte leur nombre à 15,000, ce qui est évidemment fort exagéré.

PHÉNOMÈNE.—Les journaux de Louisville rendent compte d'un singulier phénomène observé par les officiers du bateau à vapeur Tishomingo, qui fait le service de paquebot entre Memphis et Louisville. Comme ce bateau remontait l'Ohio, jeudi soir, 19 juillet, près d'Alton et de Wolf creek, on vit à quelque distance en avant, dans un endroit où la rivière est très profonde, une masse noire et liquide se soulever à une quinzaine de pieds au-dessus de la surface de l'eau, qui était fort agitée, et retomber après quelques instans. Ce soulèvement se renouvela quatre ou cinq fois et se termina par une éruption de matière noirâtre, dont une partie flottait ensuite à la surface de la rivière, [illegible] On suppose que cet étrange phénomène est dû à une action volcanique.

UTAH.—Les dernières nouvelles de ce Territoire représentent la récolte du blé comme étant dans un état presque désespéré; elle est dévorée par des légions de sauterelles, [illegible]

KANSAS.—Le gouverneur Reeder a frappé de son veto les premiers actes de la législature du Territoire, sous prétexte qu'il considérait cette assemblée comme inconstitutionnelle et les actes illégaux en eux-mêmes, mais parce qu'elle avait convoqué à Pawnee, où elle s'étaient en effet réunis dans ce lieu, ont jugé à propos de transporter le siége de leurs délibérations à Shawnee Mission. Les actes frappés de veto ont été votés de nouveau à une majorité suffisante pour annuler l'opposition du gouverneur. On dit que celui-ci est déterminé à traiter comme illégaux tous les actes de l'Assemblée, à moins qu'elle ne revienne au lieu qu'il lui avait assigné pour ses réunions.

Les deux chambres de la législature ont adressé au Président un mémoire signé par tous les membres présents, pour lui demander la destitution du gouverneur. Le major McDonald, membre du Conseil, a été chargé de porter ce mémoire à Washington.

FEUILLETON.

LES MOHICANS DE PARIS.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

CHAPITRE VIII.

La matinée d'un Commissionnaire.

Le surlendemain, à sept heures du matin, Salvator frappait à la porte de Pétrus.

Le jeune homme dormait encore, bercé de ces doux songes qui voltigent au chevet d'un amoureux. Il sauta à bas de son lit, ouvrit la porte et reçut Salvator les bras tout grands ouverts, mais les yeux à demi fermés.

—Qu'y a-t-il de nouveau, Salvator, demanda Pétrus en souriant, m'apportez-vous des nouvelles ou venez-vous me rendre un nouveau service.

—Au contraire, mon cher Pétrus, répondit Salvator, je viens vous en demander un.

—Parlez, mon ami, dit Pétrus en lui offrant la main, seulement je désire que le service soit grand. Vous savez que je cherche tout simplement l'occasion de me jeter au feu pour vous.

—Je n'en ai jamais douté, Pétrus. Voici de quoi il s'agit. J'avais un passeport, je l'ai donné, il y a tantôt un mois, à Dominique, qui partait pour l'Italie et qui craignait d'être arrêté s'il voyageait sous son véritable nom. Aujourd'hui, pour une cause que je vous dirai plus tard, Justin part à son tour cette nuit ou la nuit prochaine.

—Il ne lui arrive rien de malheureux, j'espère? demanda Pétrus.

—Non, au contraire ! Seulement il doit partir sans que personne le sache, et pour cela il doit partir avec un passeport portant un autre nom que le sien. Il y a deux ans seulement de différence entre vous et lui, tous les signalements se ressemblent ; avez-vous un passeport à donner à Justin?

—Je suis au désespoir, mon cher Salvator, répondit Pétrus, mais vous savez pour quelle douce cause je suis retenu à Paris depuis plus de six mois, je n'ai que mon vieux passeport de Rome, qui est périmé depuis un an.

—Diable ! fit Salvator, voilà qui est contrariant. Justin ne peut aller demander un passeport à la police, cela ouvrirait les yeux sur lui. Je vais aller chez Jean-Robert, mais Jean-Robert a la tête de plus que Justin.

—Attendez donc ?

—Bon ! voilà qui me rassure.

—Justin tient-il à un pays plutôt qu'à un autre ?

—Aucunement, pourvu qu'il sorte de France.

—Alors, j'ai son affaire.

—Comment cela ?

—Je vais vous donner un passeport de Ludovic.

—Un passeport de Ludovic, et comment avez-vous un passeport de Ludovic ?

—C'est bien simple : il a été faire un voyage en Hollande ; il en est arrivé avant-hier ; je lui avais prêté une petite malle, et il a laissé son passeport dans la poche.

—Bon, mais si Ludovic avait par hasard besoin de son passeport pour retourner en Hollande.

—Ce n'est pas probable ; mais dans ce cas il dirait qu'il l'a perdu et en redemanderait un autre.

—C'est bien.

Pétrus alla au bahut et en tira un papier.

—Voici le passeport, dit-il, et bon voyage à l'ami Justin.

—Merci pour lui.

Les deux amis se séparèrent en se serrant la main.

En sortant de la rue de l'Ouest, Salvator longea l'allée de l'Observatoire, s'engagea dans la rue d'Enfer, du côté de la barrière, et, arrivé près de l'hospice des Enfants Trouvés, il chercha pendant un instant du regard une maison qu'il parut enfin avoir trouvée.

C'était la maison d'un charron.

Le maître charron était sur la porte.

Salvator lui frappa sur l'épaule.

Le maître-charron se retourna, reconnut le jeune homme, et l'accueillit par un salut à la fois amical et respectueux.

—J'ai à vous parler, maître, dit Salvator.

—A moi ?

—Oui.

—Bien à votre service, Monsieur Salvator. Vous plait-il d'entrer ?

Salvator fit de la tête un signe affirmatif. Ils entrèrent.

Salvator traversa la boutique, entra dans la cour, et, au fond de cette cour, sous un immense hangar, il alla trouver une espèce de calèche de voyage, que probablement il savait être là puisqu'il s'avançait droit vers elle.

—Tenez, dit-il, voilà ce que je cherche.

—Ah ! bonne calèche, monsieur Salvator, excellente calèche et que je vous donnerai à bon marché. C'est une occasion.

—Et solide ?

—Monsieur Salvator, je vous la garantis, vous pouvez faire le tour du monde avec elle et me la ramener ; je vous la reprendrai à deux cents francs de perte.

Salvator, sans écouter les louanges dont, en homme qui redevenait marchand devant sa marchandise, le charron vernissait sa calèche, prit la voiture par le timon, et, avec la même facilité qu'il eût fait rouler un chariot d'enfant, il la tira dans la cour et se mit à l'examiner avec l'attention minutieuse d'un homme qui sait son métier à fond.

Il la trouva à peu près convenable, sauf quelques petites imperfections qu'il signala au charron, et que celui-ci promit d'avoir mises en état le soir même.

Le brave homme avait dit vrai : la calèche était bonne, et, surtout, ce qui importait, d'une grande solidité.

Il fit marché, séance tenante, au prix de six cents livres, et il fut convenu qu'à six heures du soir, la calèche, attelée de deux bons chevaux de poste, se trouverait sur le boulevard, à cent pas de la barrière Croule-Barbe, à cent pas de la barrière d'Italie.

Quant au mode de paiement, il était bien simple. Salvator, qui ne voulait payer que dans le cas où ses instructions seraient exactement suivies, et qui avait probablement quelque chose d'important à faire le lendemain, donna chez lui rendez-vous au charron pour la matinée du surlendemain, et le charron, qui le savait bon, comme on dit en argot de commerce, ne fit aucune difficulté pour attendre pendant quarante-huit heures.

Salvator quitta le bonhomme, redescendit la rue d'Enfer, entra dans la rue de la Bourbe (appelée aujourd'hui Port Royal), et arriva jusqu'au seuil d'une petite maison basse située en face de l'hospice de la Maternité.

C'était là que demeurait Jean-Taureau, le charpentier, et Mlle Fifine, sa maîtresse dans toutes les acceptions du mot.

Salvator n'eut pas besoin de demander au concierge si celui auquel il avait affaire était chez lui, car, à peine eut-il mis le pied sur l'escalier, qu'il entendit des gémissements indiquant que le parrain qui avait baptisé Barthélemy Lelong du nom de Jean-Taureau l'avait véritablement baptisé selon ses mérites.

Les cris de Mlle Fifine, formant les notes aiguës de cette mélopée, indiquaient que Jean-Taureau n'exécutait pas un solo, mais un morceau à deux voix.

Les bouffées de mélodies arrivaient par vagues bruyantes et descendaient l'escalier, venant au-devant de Salvator comme pour guider ses pas.

Arrivé au quatrième étage, Salvator se trouva en pleine avalanche. Il entra sans frapper, la porte étant à demi ouverte, par une ingénieuse précaution de Mme Fifine, qui se gardait toujours une retraite contre les vivacités du géant.

(*A continuer.*)

A mes Concitoyens.

Permettez à un ancien patriote de vous présenter cette adresse; il ose espérer, qu'ayant dans sa longue carrière politique, fait tout ce qui était en son pouvoir pour être utile à son pays, ses concitoyens, en raison des motifs qui l'animent, accorderont toute leur attention aux faits comme aux observations qu'il leur soumet.

En novembre prochain seront nommés les officiers de l'Etat, Gouverneur, Lieutenant Gouverneur, Sénateurs, les membres de la Chambre des Représentants, et autres officiers. Deux partis sont en présence : l'un veut conserver le pouvoir, et se nomme Démocrate; l'autre veut s'en emparer sous le titre d'Américain.

Pour bien apprécier les prétentions des deux partis, il faut analyser les actes les plus importans de l'administration démocratique, depuis janvier 1853, jusqu'à ce jour.

En 1852, le rail road des Opelousas et celui de Jackson furent incorporés; la Nouvelle-Orléans fut taxée à une somme de trois millions cinq cents mille piastres. Chaque année, les propriétés devaient payer environ six cents mille piastres. Cette loi fut sujette à l'acceptation du suffrage universel, et dans une ville où sur onze mille votans, on compte, à peine, trois mille cinq cents propriétaires, la loi devait être adoptée.

Il est inutile de s'étendre sur tout ce qu'elle a d'injuste et d'outrageant; ce serait trop long à décrire; elle donna lieu à beaucoup de résistance, et à plus de cinq mille procès. Les compagnies des chemins de fer n'ayant pu négocier des bons reposant sur des taxes, dans la session de 1854, la législature décréta que la Corporation de la Nouvelle-Orléans donnerait ses bons aux deux chemins de fer, et prendrait pour son compte le recouvrement des taxes sur propriétés, qui avait été décrété en 1852. Mais, ce qui paraîtra extraordinaire, c'est que les représentans de la Nouvelle-Orléans, quatre Sénateurs démocrates, et dix-huit sur vingt et un Représentans, ne firent aucune opposition, du moins constatée par un protêt, à ce que la première année de taxes, environ six cents mille piastres, ne fussent abandonnées comme bonus aux deux chemins de fer. Il me semble qu'il était plus naturel de libérer les propriétaires de cette première année de taxes. La chose est si extraordinaire, que l'on doit aisément se faire une juste idée des intrigues et des efforts que firent au Capitol les agents des chemins de fer.

Dans cette session de 1853 et celle de 1854, des bills furent passés au sujet des Swamp lands donnés par le gouvernement général à l'Etat de la Louisiane. Ces terres devaient être vendues à 125 cents l'acre; les commissaires de ce département avaient droit de les améliorer, et de tirer sur le trésor public pour réaliser ce projet. Le trésor devait se rembourser sur la vente de ces terres. Une somme de deux cent soixante mille piastres fut avancée à cet effet, et lors de [illegible]

[illegible] guidant, car quel intérêt ont les citoyens hors de la paroisse qui est le sujet de discours sur des améliorations locales à tire de pareils débats; il serait plus convenable que le sénateur ou le représentant écrivît ses discours et les envoyât à la gazette de sa paroisse. Dans ces années déjà énoncées, sans que la Cour Suprême, les Cours de District, où les premiers avocats de l'Etat, eussent demandé que l'on fit et que l'on publiât des statuts, une motion fut faite dans la Chambre des Représentants. Trois avocats y siégeant furent nommés, des appropriations furent votées. L'honorable Duncan F. Kenner, dans des débats qui eurent lieu dans le Sénat, déclara que ces statuts coûteraient à l'Etat cent mille piastres. Ainsi en ajoutant cette somme à celle que l'on payera à la fin de la session prochaine, à l'imprimeur de l'Etat pour la publication de Swamp-lands et des travaux ordinaires, on voit que l'on approchera du chiffre de cent soixante mille piastres. La dette de l'Etat depuis 1853, en comptant les sommes souscrites aux rail-roads, les bons donnés pour venir au secours du trésor, s'est accru de plus de deux millions de piastres. Qui ne voit pas qu'en augmentant la dette de la ville de la Nouvelle-Orléans, en 1854, de trois millions cinq cent mille piastres, en la surchargeant de taxes sur les propriétés, les propriétaires sont ruinés. Personne ne veut bâtir, les ouvriers sont sans travail; tout le monde voudrait vendre, et personne ne veut acheter: la corporation est menacée de faillite sous le poids d'une dette de près de quatorze millions de piastres. Je laisse ces faits aux réflexions des lecteurs et je leur demande s'il ne convient pas de chercher quelques moyens pour sortir de la position affreuse dans laquelle se trouve la Nouvelle-Orléans et bientôt l'Etat.

Le parti qui est au pouvoir se nomme Démocrate; il ne peut faire la critique des hommes de ce parti, de leurs actes législatifs: s'il triomphe ce sera le même esprit dans les chambres, et probablement qu'un grand nombre de ceux qui ont contribué aux actes intempestifs ci-dessus relatés seront réélus au Sénat ou à la Chambre des Représentants. Croyez-vous, concitoyens, que tous les individus intéressés à garder les terres dont l'Etat leur a fait cadeau, ne feraient pas de grands efforts, ainsi que ceux intéressés dans d'autres matières déjà énoncées. C'est au peuple à réfléchir. Les démocrates du jour prétendent que la religion catholique est menacée, que les abolitionistes vont recommencer à jeter le désordre parmi nos esclaves, que les citoyens naturalisés n'auront plus de places, qu'ils auront moins de droits que les parias; enfin, c'est avec des terreurs paniques qu'ils cherchent à inspirer, qu'ils prétendent conserver le pouvoir. Ils crient anathème contre les autres démocrates qui sont opposés au parti qui veut maintenir les actes qui nous ont enlevé une grande partie de nos ressources pécuniaires. Les citoyens se laisseront-ils séduire par des suppositions, par des déclamations. Est-ce la première fois que l'on aura vu en Louisiane les démocrates sortir du parti momentanément? N'a-t-on pas vu de pareils exemples, dans l'élection de Harrison, de Taylor, à la présidence des Etats-Unis? et plus tard ces mêmes démocrates ne se sont-ils pas ralliés, n'ont-ils pas voté pour Pierce et pour des gouverneurs démocrates? Mais non, il faudrait que tous les démocrates fussent enchaînés à ceux qui prétendent maintenir un système contraire à nos intérêts les plus chers! Quant à moi, dans ma longue carrière législative, ne m'a-t-on pas vu souvent contre l'esprit de parti démocrate qui était opposé aux banques, présenter le bill de la Banque de l'Etat, qui a donné à l'Etat un bonus de cent mille piastres, et qui a été utile à mes concitoyens. Quelques années après, n'ai-je pas présenté le bill de la Banque de l'Union? A sa liquidation l'Etat n'a-t-il pas reçu dans les bénéfices près de quatre cent mille piastres, et les actionnaires trente-sept pour cent? Que de familles se trouveraient ruinées sans le secours de ce dividende!

En 1833, n'ai-je pas présenté le bill de la Banque des Citoyens? Cette institution est relevée, elle est maintenant une des premières de cette ville. Ses actions gagnent déjà huit pour cent; l'Etat, qui a le sixième des bénéfices, recevra un jour un dividende considérable. Concitoyens, dans les circonstances actuelles je dois être Louisianais avant tout. Je dois soutenir le parti américain, celui de la réforme, celui qui a triomphé en mars dernier dans les Conseils de Ville; déjà, les dépenses ont diminué de deux cent mille piastres, et l'on s'occupe sans relâche à connaître exactement l'état des finances. Il est question d'affermer toutes les branches du revenu de la ville, à l'exception des taxes sur les propriétés. Ce moyen est le seul pour nous sortir du vague, des illusions, afin de pouvoir calculer ses recettes, et réduire ses dépenses.

Entendu tous des propriétaires se plaindre de cette nouvelle administration. Si, lors des élections générales du Président et du vice Président des Etats Unis, les démocrates fixaient leur choix sur des hommes comme le général Cass, Stephen Douglass; les démocrates dissidents pourraient se réunir; car, rien n'oblige de rester toujours dans le parti américain, surtout si nous étions trompés dans nos espérances. Mais, si la jeune Amérique nous présentait des hommes croyant en savoir plus que les Jefferson, les Madison, les Monroe, les Jackson et les Polk; des hommes en dehors des maximes de l'immortel Washington, qui seraient pour l'intervention armée, pour se mêler des querelles des nations étrangères et autres folies de ce genre; alors, les dissidents démocrates resteraient de préférence dans le parti Américain; car, tous les principes qui ont formé les deux partis n'existent plus; Tarif protecteur, Banque des Etats Unis, augmentation du territoire, question de l'esclavage; réglée par le compromis de 1850. Si le parti Démocrate après tant de triomphes était resté modéré, il eût gardé le pouvoir. Ce sont les folies de la jeune Amérique qui ont fait naître chez les agriculteurs, les commerçants, les manufacturiers, la crainte que des extravagants nous plongeassent dans une guerre. Ces mêmes folies ont été la cause que des hommes de la démocratie modérée se sont joints dans le parti conservateur, qui, depuis, a pris le titre d'Américain, qui est plus significatif que celui de Know Nothing.

Concitoyens, je vous ai fait un tableau de notre situation actuelle, et de ce que prétendent les hommes qui veulent maintenir les mêmes principes, les mêmes erreurs, quant à nos intérêts matériels.

Maintenant, il faut savoir ce que veut le parti Américain. Quant à la religion catholique, elle est garantie par la constitution des Etats-Unis qui admet et protége tous les cultes ; et quant à la Louisiane, le traité de cession du 30 avril 1803, entre la république française et les Etats-Unis, garantit l'exercice de la religion des Louisianais. Cet article est le même que celui qui se trouve dans le traité de cession entre la France et l'Angleterre au sujet du Canada; bien que les Anglais fussent à cette époque (il y a de cela un siècle), très intolérans, quant à la religion anglicane fût la religion de l'Etat, qu'il n'y a pas plus de vingt-cinq ans que le bill pour l'émancipation des catholiques a été proclamé. Avez-vous jamais entendu dire que les Canadiens aient été tracassés, gênés dans l'exercice de leur religion? N'est-il pas aussi absurde que ridicule, de croire que l'exercice du christianisme, la synagogue, serait respectée et l'Eglise Catholique menacée ?

2o Le parti Américain prétend que les statuts de l'Etat qui doivent coûter cent mille piastres, sont inutiles ; c'est une loi purement de complaisance, ainsi que celui qui fait publier les débats des Chambres en anglais et en français, ainsi que ces nombreux avis pour la vente des swamp-lands. Toutes les impressions de l'Etat ont coûté l'année dernière soixante mille piastres : le parti américain croit qu'on pourrait réduire ces dépenses à trente-mille.

3o Le parti Américain croit aussi que les lois de 1853 et 1854 sur les swamp lands sont inconstitutionnelles. La constitution donne à l'Assemblée Générale le droit de prélever des taxes pour les dépenses de l'Etat; il a aussi le droit de devenir actionnaire de compagnies utiles ; mais la constitution n'a jamais autorisé l'assemblée générale à déterminer le prix des propriétés publiques car, dans ce cas, la Législature aurait pu fixer 25 cents au lieu de 125 l'acre. Cette constitution a encore moins donné à l'Assemblée Générale le droit d'améliorer des terres appartenant à l'Etat, pour ensuite les vendre à l'amiable à 125 cts.

Cette manière de disposer des terres publiques équivaut à une donation. Si ces ventes sont déclarées nulles, que l'argent reçu par l'Etat soit remis aux acquéreurs, qu'elles soient vendues sous le marteau de l'encanteur, au quart comptant, et la balance à un, deux, trois, quatre et cinq ans, les deux cent mille arpents laisseront à l'Etat, les améliorations payées, plus d'un million de piastres. La quantité de terres connues sous le nom de Swamp Lands est incombrable. Une administration sage, éclairée, peut, tout en fournissant des terres améliorées qui attireraient une grande population en Louisiane, produire à l'Etat plus de dix millions de piastres, dans moins de quinze ans. Il me suffira, pour le moment, de dire qu'il y a dans la paroisse Plaquemines, entre le Bayou de la Terre au Bœuf, le Mississipi, le Golfe et les lacs, une grande quantité de terres dites marécageuses, traversées par différentes rivières. Une partie de ces terres sont susceptibles d'être desséchées et cultivées en rizières, en maïs; tous les fruits des colonies viennent dans ces régions. Un canal, qui du fleuve parcourrait le Bayou Bœuf jusqu'au lac Borgne, et deux canaux transversales de ce bayou à la rivière aux Chênes et au Bayou Guillaumard, établiraient des communications qui les feraient connaître et apprécier. Avant les machines à dessécher par le moyen de la vapeur, dans les terres marées du Lac Pontchartrain, l'eau venait à la rue Tremé. Sur les terres vendues à la corporation quarante mille piastres par Evariste Blanc il y avait souvent trois pieds d'eau. La corporation les a vendues plus d'un million de piastres. En temps et lieux, je donnerai des plans qui prouveront que sur les terres sus-relatées, situées dans la paroisse Plaquemines, on trouvera des prairies susceptibles d'être cultivées.

On pourrait aussi améliorer avec les produits des Swamp lands cette grande quantité de terre qui se trouve dans le bas de la paroisse intérieure de Lafourche. Il serait facile de contribuer pour faire un rail-road de Donaldsonville à la mer en suivant le bayou de Lafourche. On pourrait boucher ce bayou au fleuve avec de fortes murailles ou plus bas que Napoléonville, ou Thibodeauxville, ne laissant seulement que l'espace nécessaire pour une écluse, qui donnerait le moyen de fournir de l'eau, soit pour la navigation intérieure, soit pour les habitants et leurs animaux, lorsque le Mississipi est dans sa hauteur ordinaire. On conçoit facilement qu'alors toutes les terres de la vallée de Lafourche qui s'écouleraient dans le bayou qui porte ce nom, Un nombre considérable d'arpents de terre seraient cultivables, et l'Etat trouverait facilement des acquéreurs. Les habitants de la paroisse de Lafourche Intérieure ne seraient pas dans la nécessité d'entretenir des levées, et d'être exposés à des crevasses continuelles, lors de la montée du Mississipi. Voilà la véritable cause du peu de valeur qu'ont ces terres. Le montant des ventes des Swamp lands de cette partie de l'Etat suffirait pour effectuer les améliorations déjà indiquées. Qui ne sait pas en Louisiane, que dans la vallée de Lafourche, la population est si considérable, qu'elle manque de terres nécessaires pour occuper même la génération actuelle?

Quant à la question de l'abolitionisme dont parlent tant les démocrates :

Le parti Américain prétend qu'elle a été décidée par le compromis de 1850, et qu'il n'y a pas d'exemple dans les Etats-Unis qu'une loi passée par le Congrès n'ait pas été exécutée. Les adversaires de la loi font de l'opposition, des discours, afin de faire connaître leur [illegible]

[illegible] de naturalisés aux places lucratives excepté, je crois ! deux, — un dans la paroisse Vermillon, et l'autre dans la paroisse Plaquemines. Quant aux places données par le Gouverneur et le Sénat, à la Nouvelle-Orléans, sur vingt on ne compte pas un seul citoyen naturalisé. Cependant, aux élections de novembre 1852, les naturalisés en masse ont voté pour le parti démocrate [illegible] a obtenu 1,300 voix de majorité à la Nouvelle-Orléans, en tout 3,300 dans l'Etat, [illegible] de paroisse qui vient de paraître [illegible] deux citoyens naturalisés, un Allemand, un Irlandais; parmi les citoyens naturalisés français ou espagnols, point!!!.. Cependant, ils sont dans cette ville plus nombreux que les citoyens naturalisés des autres nations réunies. Je demande à tout homme susceptible d'analyser, de réfléchir, n'est-ce pas ridicule de prétendre que le parti Américain persécute les citoyens naturalisés? Ce parti dit franchement: "Nous voulons nous gouverner nous-mêmes. Ce langage est celui de toutes les nations. Les citoyens naturalisés sont protégés par nos lois; aucun d'eux en laissant l'Europe ne pensait qu'il aurait des places lucratives dans les Etats Unis; ils sont venus jouir de la liberté, de nos institutions, se livrer à l'agriculture, au commerce, ou faire valoir leur industrie, leur état, leur talent, leur profession. Nous formons la majorité, nous préférons nos compatriotes nés sur le sol."

Le parti qui veut conserver le pouvoir sous le titre de Démocrate appelle à son secours les quatre mille citoyens naturalisés qui sont à la Nouvelle Orléans. (Quant aux natifs dans ce parti, on n'en compterait pas quatre cents) ; Venez, s'écrie-t-il, venez, vous êtes nos égaux ; venez nous assurer le pouvoir, vous aurez votre part dans la grande distribution des places lucratives; quant à nous, grands faiseurs, nous voulons la majorité dans le Sénat, à la Chambre des Représentants; nous conserverons le pouvoir, nous ferons les lois sur les Swamp-lands, sur les statuts à publier, enfin sur les impressions de l'Etat. Une héroïne, Madame Roland, sur l'échafaud révolutionnaire, s'écriait : "O, liberté que de crimes on commet en ton nom!" Ne pourrait-on pas s'écrier: O, démocratie, que d'argent perdu pour l'Etat en ton nom depuis janvier 1853!!.. Maintenant, que tous les candidats recommandés par la convention démocratique sont connus, que l'on n'y trouve aucun français ou espagnol naturalisé, ne pourrait-on pas dire que la part faite par les démocrates aux français, aux espagnols, ressemble au repas que le Renard donna à la Cigogne; mais il faut espérer que les français naturalisés, dont je suis fier de tirer mon origine, que les espagnols comprendront que le parti Américain leur offre du moins des garanties pour la paix générale, la tranquillité, l'ordre; point d'intervention armée en faveur ou contre telle ou telle puissance de l'Europe, point de traité d'alliance; enfin, se tenir dans les maximes de l'immortel Washington. Avec de tels principes, le commerce, l'agriculture, les manufactures, prospéreront ; les affaires reprendront à la Nouvelle Orléans; on parviendra à diminuer les taxes qui détruisent la valeur de la propriété; on verra des maisons s'élever de toutes parts. Voilà, voilà, concitoyens, les raisons qui m'ont décidé à soutenir la candidature de M. Charles Derbigny, à la place de gouverneur. Citoyen sage, éclairé, économe sans parcimonie, comme homme public, il a acquis une grande expérience pendant vingt ans qu'il a été membre de l'assemblée générale ; il a présidé le Sénat pendant dix années consécutives sous l'empire de la Constitution de 1812.

Nlle-Orléans, le 3 août 1855.

Bernard Marigny.

Marié lundi soir, 6 du courant par le Rév. James D. Gutheim, M. GEORGE NATHAN à Mlle CATHERINE AMELIA, fille aînée de Daniel et de Amelia Goodman, tous de cette ville.

Décédé, hier, à 11 heures du matin, à l'âge de 34 ans, le capitaine JULES HEINIMAN, né à Béfort, département du Haut-Rhin, France. Ses amis et connaissances sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures et demie de relevée. Le convoi partira de la rue St Philippe, entre les rues Bourbon et Dauphine, où le corps est exposé.

Composé de Sirop de cerises sauvages et de goudron.
Remède du Dr Davis.

☞ ON n'a pas encore inventé un remède qui puisse être comparé à celui du Dr Davis pour les affections pulmonaires; c'est, sans contredit, le meilleur composé qui existe pour la guérison de la maladie la plus horrible à laquelle l'humanité soit sujette.

Dans tous les Etats-Unis, depuis l'Etat du Maine jusqu'à la Floride, [illegible] ce composé la réputation d'être le SEUL REMÈDE dans lequel on puisse placer une extrême confiance lorsqu'il s'agit des affections pulmonaires les plus graves, des rhumes, de la toux et de la coqueluche.

CRACHEMENT DE SANG.

Cet affreux symptôme de la pulmonie peut être promptement arrêté si le malade emploie le Composé de SIROP DE CERISES SAUVAGES ET DE GOUDRON, du Dr Davis, qui rend les hommes à leur état naturel.

SOUVENEZ VOUS DE CECI :

Le crachement de sang prouve toujours une tendance à une maladie des tubercules et, si on ne l'arrête tout de suite, [illegible] tard cause la mort du malade.

Douleur au coté.

Ce dangereux symptôme provient d'une inflammation des poumons ou d'une affection des organes de la respiration. C'est un mal auquel il faut remédier immédiatement et il n'y a pas, sous ce rapport, de meilleur remède que le "COMPOSÉ DE SIROP DE CERISES SAUVAGES ET DE GOUDRON, du Dr Davis."

☞ A vendre en gros et en détail par J. WRIGHT & Co, 115, rue de Chartres
6 août—3t

Les Pilules contre la maladie de foie.

☞ Le Dr McLane n'employa d'abord ces pilules contre la maladie de foie que pour ses malades; [illegible]

☞ Que les acheteurs aient soin de demander les célèbres pilules du Dr. McLane contre la maladie de foie, et qu'ils n'en prennent point d'autres pilules qui portent le nom [illegible] Les pilules du Dr. McLane, ainsi que son [illegible] Vermifuge, sont à vendre par tous les pharmaciens connus, aux Etats-Unis et au Canada.
4 août—6t

Mort aux rats et aux ravets.

☞ *La véritable préparation de Wilson pour détruire les rats et les ravets* est garantie la meilleure qui ait jamais été inventée. A vendre par J. WRIGHT & Co., seuls agents,
30juil—6t 151, rue de Chartres, N. O.

Célèbre eau-de-vie au gingembre, de Catherwood.

☞ CETTE excellente liqueur, qui renferme toutes les vertus stomachiques et aromatiques du pur gingembre de la Havane, jointes à une excellente eau-de-vie et qui est devenue une boisson favorite dans toutes les villes sur le fleuve, est offerte sur ce marché pour la première fois.

La Faculté a, depuis longtemps, parlé avec éloge du gingembre comme un agréable stomachique qui n'irrite pas, et qui aiguise vent les effets hygiéniques [illegible].

L'eau-de-vie de gingembre surpasse toutes les préparations de ce genre et on en a fait partout les plus grands éloges.

A vendre, par caisse, par CATHERWOOD & ELMORE,
24mai—3m Levée, Girod & Commerce

AUX PLANTEURS.
Bacon à bon marché.

TRENTE MILLE livres plats côtés et épaules de cochons nourris au maïs. Ces articles ont été sauvés lors de l'incendie de la rue Poydras. La viande est de bonne qualité; nous la vendrons bien au dessous du prix du marché.
J. A. MORTON & Co.
8 août—3 No 40, rue Nlle Levée

A VENDRE—MARY, mulâtresse, âgée de 19 ans, bonne domestique de maison, couturière et coiffeuse, pleinement garantie.
S'adresser à J. EUGENE TOURNE, 93, rue Commune. 8août—3t

PATATES—300 barils de Louisville, en débarquement du bateau à vapeur Baltimore;
PATATES—176 barils patates d'hiver, en débarquement;
OGNONS—300 barils ognons de l'Ouest, en magasin;
POMMES SECHES—100 barils du Nord, en magasin;
PECHES SECHES—30 barils du Nord, en magasin;
POIS—100 barils petits pois blancs, en magasin.
PATATES—300 barils, en bon ordre et en magasin;
AIL—800 paquets, nouvelle récolte, en magasin;
POIS DE LA CAROLINE—Quelques barils en magasin;
POIS—50 sacs pour marine, en magasin et à vendre par DONNELLY, BEZZINA & Co
6août 36 rue Tchoupitoulas

PAPIER DE PAILLE—1000 rames à vendre par E J HART & Co,
8 at 77 et 79 Tchoupitoulas

SAVON—300 caisses, à vendre par E J HART & Co,
8 at 77 et 79, Tchoupitoulas

JAMBONS—50 tierçons, à vendre par E J HART & Co,
8 at 77 et 79 Tchoupitoulas

FROMAGE—100 caisses de l'Ouest, récemment arrivées, à vendre par E J HART & Co,
8 at 77 et 79 Tchoupitoulas

CORDE DE MANILLE—140 douzaines, à vendre par E J HART & Co,
8 at 77 et 79, Tchoupitoulas

Consulat de France.
AVIS MENSUEL. — AOUT 1855.

☞ Sont invitées à se présenter à ce consulat pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :

Aliquot Mlle	Lacoursière Mme Jacques, née Isabelle Fourcade
Auzac Noel	Lablancherie Mlle
Baron F. S. (avocat)	Marette Louis Victor
Bethes Jean	Martin Mme Elise, Vve
Baudouin (épicier)	Louis Léonce Ancelot
Catin Pierre	Millet Simon (boucher)
Colombani Daniel	Mangé
Charras Mme Jacques, née Delphine Chesnevert	Minolle Henri
Chedeville Joseph	Occoui dit Palet
Dotere Alexandre	Pujos, les époux
Engelsheim Louis Adolp.	Ponsignon Jean
Engelsheim Mme Vve Jean Baptiste Louis	Philippe Etienne Marie
Fèvre Mme Louis Dominique, née Duprey	Pérez Jean Pierre Désiré
Gorret ou Goret Laurent	Quinnat Mme Vve, née Marguerite Christant
Gosc Léopold	Regot Michel François
Hébert Jacques François	Robineau Frédéric
Jenvry (courtier)	Simon Victor
Jacottey Mme Françoise, née Gondard	Roux Jean
	Van de Griffe, les époux

La Chancellerie du Consulat de France, située rue Royale No 103, entre Conti et St. Louis, est ouverte tous les jours, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 7août

CACAO!—CACAO!—150 sacs cacao Guayaquil, sous les clefs de la Douane, à vendre par ANTo COSTA,
4août—1m 16, rue de la Douane

DIVERS.

A VENDRE par Voils et Sambola, No 28, rue Tchoupitoulas:
1,131, cigares de la Havane des marques les plus renommées, savoir : El Sol, Washington, Cervantes, Intimidad, Martinez, Alexandrina, [illegible], El Dorado, Sevillana, Tres Marias, [illegible]
76,000 paquets de cigarettes de la Havane des marques : Figaro, Mendoza, [illegible], Cabano, Sol, Minerva, [illegible] Espanola.
[illegible]
7août

[illegible]

PROGRAMME
Du Parti Américain de la Louisiane.

I—Nous demandons que les lois de naturalisation soient révisées de manière à sauvegarder la sincérité du scrutin.

II—Nous demandons qu'il soit voté des lois convenables pour interdire l'entrée du pays aux mendiants et aux criminels.

III—Nous condamnons toute violation des droits acquis par les habitants de ce pays, qu'ils soient nés aux Etats-Unis ou à l'étranger.

IV—Nous croyons que le gouvernement fédéral ne doit point s'occuper de l'esclavage, si ce n'est pour protéger nos droits constitutionnels.

V—Nous nous prononçons pour une forte politique nationale qui entoure d'une inviolable protection à l'étranger le nom américain, et qui accompagne et sauvegarde le citoyen de l'Union partout où il se trouve.

VI—Nous croyons que les Américains doivent gouverner l'Amérique et que ce gouvernement doit résulter de l'élection, seul moyen légitime de réforme dans ce pays.

VII—Nous croyons que les fonctions publiques doivent être offertes et non sollicitées. Nous condamnons les distributions de places parmi les solliciteurs qui les revendiquent comme la récompense de leurs services.

VIII—Nous maintiendrons et nous défendrons la Constitution des Etats-Unis, ainsi que l'Union, telle qu'elle existe actuellement, et les droits des Etats dans leur intégrité, exigeant en même temps que le gouvernement général remplisse exactement tous les devoirs qui lui sont imposés par la Constitution.

IX—Nous approuvons le programme adopté par le Conseil National du parti Américain, dans sa récente réunion à Philadelphie, mais nous rejetons l'application des principes du huitième article aux catholiques américains comme injuste, contraire à la vérité et complètement indigne de notre pays. Nous continuerons à protester contre toute infraction de la liberté religieuse, car nous mettons au premier rang de nos convictions ce principe qu'entre l'homme et sa conscience Dieu seul est juge. Nous condamnons de la manière la plus formelle toute tentative ayant pour but de faire d'une croyance religieuse une condition nécessaire pour remplir des fonctions politiques, et nous ne nous joindrons jamais à un parti qui ne partagerait pas complètement nos vues à cet égard.

X—Nous ne sommes opposés à aucun parti, aucune organisation politique, mais nous serons contre tous ceux qui combattront les grands principes américains que nous venons d'énoncer.

DOCTRINES D'ETAT.

Réforme des abus et diminution des dépenses de l'Etat.

Education de la jeunesse du pays dans les écoles établies par l'Etat.

Organisation constitutionnelle de la commission des terres inondées.

Administration plus efficace du département des améliorations intérieures dans le but d'améliorer notre navigation intérieure.

CANDIDATS
AUX PLACES DE L'ETAT.

POUR GOUVERNEUR:
CHARLES DERBIGNY,
DE JEFFERSON.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
LOUIS E. TEXADA,
DE RAPIDES.

POUR SECRETAIRE D'ETAT:
ROBERT G. BEALE,
D'EST BATON ROUGE.

Pour Trésorier:
J. V. DURALDE,
D'OUEST BATON ROUGE.

Pour Auditeur:
WALTER ROSSMAN,
DE CLAIBORNE.

Pour Avocat-Général:
RANDELL HUNT,
D'ORLEANS.

Pour Surintendant de l'Instruction:
O. D. STILLMAN,
D'OUACHITA.
☞—1.1.

CANDIDATS.

☞ *Tout avis de candidature devra invariablement être payé d'avance.*

Juge de la 2me Cour de District.

☞ Les amis de PHILIP HICKY MORGAN l'annoncent comme candidat à la place de juge de la Deuxième Cour de District, en remplacement de J. N. Lea.
☞ L'élection a lieu le 13 août prochain.

☞ R. M. KEARNEY est candidat à la place de juge de la Deuxième Cour de District, pour remplir la vacance occasionnée par la démission de l'honorable J. N. Lea.—L'élection aura lieu le 13 août 1855.

☞ Le soussigné, titulaire actuel, est candidat à la place de Troisième juge de Paix. L'élection a lieu le 5 novembre prochain.
RICHD RICHARDSON.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que l'honorable B. MARIGNY est candidat pour Greffier de la Deuxième Cour de District.

Les marchandises se vendent à très bon marché
AU MAGASIN DE
B. BROWER & Co.,
No 17, rue du Camp.

CE magasin doit être fermé positivement en octobre, et afin d'écouler le stock, les marchandises seront vendues à un grand rabais.

VENEZ LES EXAMINER!
4 août—2t

AVIS.

MA femme Lina Hack, ayant quitté le domicile conjugal, sans aucune raison, je préviens le public que je ne payerai aucune des dettes qu'elle pourra contracter.
Nouvelle Orléans, 8 août 1855
CHARLES HOULNÉ,
4 août—3 rue Dauphine No 142

AVIS est par le présent donné qu'après avis légal, nous demanderons à la Première Cour de District l'émancipation de l'esclave MARY, mulâtresse âgée d'environ 27 ans, et appartenant à la succession de Mary T. Forstall, intestat de cette ville.
PLACIDE FORSTALL ET WM BELL,
Exécuteurs testamentaires de
6août—6,13 20&3sept. Mary T. Forstall.

ACADEMIE
d'écriture et tenue des livres de Dolbear,
166 Rue du Canal 166

DE nouvelles classes seront ouvertes cette semaine, à l'Académie d'Ecriture et de Tenue des livres de Dolbear, rue du Canal, No 166. Ceux qui désirent acquérir une belle écriture et une connaissance approfondie de la tenue des livres, durant la suspension des affaires et les vacances des écoles, feront bien de s'adresser immédiatement à M. Dolbear. Le succès est garanti à tous les élèves. A vendre, les excellentes plumes en acier de Dolbear. RUFUS DOLBEAR,
6août No 166 rue du Canal

CHANGEMENT DE MAGASIN.
D. FELT & STETSON,
Marchands de fournitures de Bureaux, fabricants de livres en blancs et Imprimeurs,

ONT transporté leur magasin du No 24 rue de Chartres au grand magasin No 54, rue du Camp, près de la Banque de MM. James Robb & Co, et au No 8, Bank Place. (Les deux magasins n'en font qu'un.)

Ayant beaucoup plus d'espace et étant beaucoup plus à même de faire ce genre de commerce, ils appellent l'attention du public à leur vaste et complet assortiment de

Livres en blanc,	[illegible]	Presses à copier,
Papiers	Cire à cacheter,	Presses de notaires
Plumes en acier,	Pains à cacheter,	Memoranda,
Plumes en or,	BLANCS pour la Douane,	Articles de [illegible]
Enveloppes,		Cartes, et Cartes en blanc.
Connaissements,	Reçus de Drays,	
Traites,	Billets en blancs,	
Encres, bleue, noi[illegible]		

Ainsi qu'un assortiment complet de toutes les fournitures de bureau. Leur bureau de reliure et leur imprimerie ont un nouveau matériel à l'aide duquel ils peuvent exécuter les commandes de la manière la plus satisfaisante et dans le plus bref délai. Tous les ordres sont remplis [illegible] des meilleurs ouvriers et sous leur surveillance immédiate. Ils auront un soin tout particulier des livres et des fournitures de
Bateaux à vapeur.

Les Banques, les Compagnies d'assurance et de Chemins de fer, les négociants, les courtiers et tous ceux qui ont besoin de fournitures de bureau trouveront leur avantage à venir examiner notre stock avant d'acheter ailleurs. Les articles qui sortent de notre établissement sont pleinement garantis et peuvent être rendus s'ils ne répondent pas à l'attente des acheteurs.
D. FELT & STETSON,
Marchands de fournitures de Bureaux, No 54, rue du Camp, après la banque de MM. James Robb & Co.
6août—1m

MR. EUGENE MAINDA, professeur de français, est prié de faire connaître sa demeure au soussigné, pour affaire qui le concerne.
L. DUPILHO,
6août—6 No 8, Commercial Place.

DEMANDE DE NOURRICE.

UNE blanche, négresse ou mulâtresse, trouvera à s'employer comme nourrice à la Baie St-Louis. S'adresser rue Royale, No 266, entre 2 et 4 heures de l'après-midi. 6août—3

Magasin de TAPIS, No 26, rue de Chartres.

TAPIS—Un grand assortiment de tapis de tous genres.
TOILE CIREE—De toutes largeurs et qualités.
NATTES—Nattes blanches, à carreaux et de fantaisie, 4q4, 5q4 et 6q4.
Abat-jour, couvertures de table et de piano, baguettes d'escalier, paillassons, nattes, toile damassée, descente de table. Tous ces articles seront vendus à bien meilleur marché que par le passé.
6août A. BROUSSEAU & CO.

A VENDRE.

UN jeune nègre âgé de 16 ans, parfait domestique de maison, cuisinier, cocher, garanti [illegible] des vices et maladies prévus par la loi [illegible] S'adresser rue de la Douane No 22.

UNIVERSITÉ DE [illegible]

LE Rév. F. WAPPAN, président [illegible] Nouvelle-Orléans vers le 15 août [illegible] élèves qui voudront bien [illegible]
Pour les prospectus, les catalogues et autres renseignements, s'adresser à lui, [illegible] ou à T. S. ELDER [illegible]
2 août—juin 15 60, rue [illegible]

BONNE OCCASION.

ON offre à vendre, pour cause de départ, une distillation convenable pour la fabrication d'eau-de-vie, gin et autres liqueurs, ainsi que quelques matériaux relatifs à la fabrication. La personne qui voudrait en faire l'acquisition aurait tous les renseignements relatifs à la distillation. — Conditions raisonnables.—S'adresser au bureau de l'Abeille, pour avoir l'adresse de la maison ou laisser un mot au bureau de ce journal à l'adresse de G. A. F.
8août—1t

AVIS.

LES soussignés ont formé une société sous la raison sociale de LAFOREST & DESMARE, pour les affaires de commission en général.
A. LAFOREST,
8août—1m A. DESMARE.

AVIS AUX PHARMACIENS.

LE soussigné offre à vendre à livrer par le navire Trenton, une petite quantité de [illegible] de la Dominique.
O. VALETON & Co, [illegible]

SUCRE—[illegible] caisses sucre blanc de la Havane, en magasin et à vendre par [illegible]

CIGARES—[illegible]

ATTENTION.
GRANDE VENTE DE BIJOUTERIE [illegible]

☞ Y sera vendu ce matin, à 10 heures, à l'encan au No [illegible] rue de Chartres, une grande facture de très belle bijouterie fine, Diamants, Montres en or, plaquées, &c, &c. Voir les catalogues. Conditions, comptant.

LE PARTI AMERICAIN DANS LA PAROISSE LAFOURCHE!
Grande Assemblée et Barbecue!

UNE assemblée du parti américain dans la paroisse Lafourche, aura lieu JEUDI PROCHAIN, 9 du courant, à

THIBODAUX.

Il y aura un
IMMENSE BARBECUE.

Le public est respectueusement invité à y assister.
Le Colonel T. G. HUNT.
MM. BERNARD MARIGNY,
C. D. DUFOUR,
SAMSON THIBODAUX,
LOUIS DUVIGNAUD,
GEORGE EUSTIS, Jr.,

Et d'autres citoyens distingués harangueront leurs concitoyens.

Un train partira du débarcadère du ferry (à Alger) jeudi matin, à 7 heures précises, et du dépôt de Gretna, à 7 heures et quart, et sera de retour à Alger avant huit heures du soir.

On peut se procurer des tickets pour l'EXCURSION en s'adressant au Comité ou au No. 143, rue du Canal, au premier.

Prix du ticket: Une piastre. Tsent-3t

Banque de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 29 juillet 1855.

LA direction de cette banque a déclaré un DIVIDENDE SEMI ANNUEL DE CINQ POUR CENT et un DIVIDENDE EXTRA DE CINQ POUR CENT qui seront tous deux payés aux actionnaires à partir de lundi, 6 août prochain.
R. M. DAVIS,
24 juillet—15 Caissier

Dividende.
Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 3 août 1855.

LA Direction de cette Banque a déclaré un dividende semi-annuel de cinq pour cent sur le fonds capital de la Banque, payable aux actionnaires en comptant, à partir de lundi, 13 du courant.
4 août—12 E. ROUSSEAU, Caissier

DIVIDENDE.
Banque de l'Etat de la Louisiane.
Mercredi, 1er août 1855.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette banque, qu'un dividende semi annuel de cinq pour cent a été déclaré aujourd'hui et sera payé le 10 du courant
Par ordre de la direction,
2août RICHARD RELF, caissier.

LES soussignés annoncent qu'ils ont recommencé leurs opérations en plein et qu'ils continueront les affaires de commission, comme par le passé.
Nouvelle Orléans, 20 juillet 1855.
20 juil—2m FELLOWS & Co.

Richard, Aldigé & Co,
Importateurs de marchandises françaises et étrangères,
33, rue de Chartres,

REÇOIVENT par les derniers arrivages du Havre : *Nouveautés françaises* [illegible]
En consignation : 3 caisses veaux cirés, marque Larue et Cambon,
10 caisses [illegible] carreaux et rayures;
[illegible]—10 caisses [illegible];
3 caisses [illegible];
3 caisses [illegible];
300 paniers champagne première qualité.
7 août

Compagnie de la Presse à Coton de la Levée.

LA Direction a déclaré aujourd'hui un dividende de six pour cent, qui sera payé immédiatement aux actionnaires. Nlle-Orléans 6 août 1855.
7août—3t F. J. FORSTALL, Secrétaire

ASSOCIATION.

LES soussignés ont formé une société sous la raison sociale de P. D. SEGOND & COUTIN, pour les affaires de commission en général et l'importation.
P. D. SEGOND,
A. COUTIN,
1août 13, rue Bienville

MARBRE—18 blocs marbre blanc d'Italie; [illegible] à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co,
4août 9 & 10, Jefferson

ESSENCES—16 bouteilles essence de rose; [illegible] de bergamotte; 10 do de limons; 2 do de Portugal; 10 do de fleurs d'oranger; [illegible] à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co,
4août 9 & 10, Jefferson

FRUITS & CONSERVES—30 caisses fruits en [illegible]
30 caisses [illegible]
10 do [illegible] vie et cerises
10 do champignons au naturel de Rodel;
20 do olives farcies et anchois à l'huile;
20 do capres et cornichons;
25 do pruneaux d'Ente en paniers, amandes, pistaches, noix.
Attendus de New-York :
300 caisses macaroni et vermicelli d'Italie, à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co,
4août 9 & 10, Jefferson

$50 de récompense

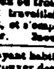

SERONT données à quiconque arrêtera et conduira à la geôle de police ou au No. 36, rue Condé, le nègre JOHN, appartenant à M. Dufour. John est absent depuis quatre semaines; il a environ 45 ans; il parle français [illegible] il est [illegible] d'une oreille; il a deux ou trois cicatrices d'humeur froide à la figure. Il travaillait habituellement dans le premier District, et s'employait quelquefois à débarquer du sel à Alger. 3août 3t

UN Monsieur d'un certain âge et ayant habité très longtemps cette ville, désire trouver dans une famille tranquille et honorable, un logement et la pension, confortables.
S'adresser, Veuf, lettre C, No 99, poste restante.
3août

EAU DE VIE—3q4 J B Godard, Ph Godard & Co, et 00 P. Godard; 30q4 Castillon 1815 et 1805;
16q4 A Lagrange & Co; 8q4 Bunker Hil;
10q4 & [illegible] Henry Baron & Co, fine champagne;
30q4 D & C Boyancey, 8q4 et 13q4 Raynal & Alasse;
15q4 A Marmand fils; 3q4, 9q4 10q4 A Bonniot & Co
15q4 Che Rivière & Co; 12q4 A Lafontaine;
15q4 & [illegible] A Coman;
8q4, 15q4 [illegible] G Y Bernard & Co;
12q4 [illegible] Baron & Co. A vendre par
EUG ROCHEREAU & Co,
6at 17 et 19 rue St Louis

VINS—[illegible] barriques vin rouge Montferrand & St [illegible],
15 do do Dayrie Margaux,
10 do do B [illegible],
1200 caisses de diverses marques,
15 barils porterine supérieur,
25 do sherry, do,
30 do vin blanc Haut Sauterne,
12 barriques do do do,
30 paniers Champagne Anges Blanc, bouteilles;
10 do do do do A vendre par
EUG ROCHEREAU & Co,
6at 17 et 19, rue St-Louis

AVIS.
CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE soussigné prévient ses amis et les marchands de la ville et de la campagne qu'il a transporté son magasin à l'encoignure des rues Bienville et Chartres, au premier.
L'entrée se trouve dans la rue Bienville.
3juil— JULES BOULENGER.

Demande de Jardinier.

UN bon jardinier trouvera un emploi permanent en s'adressant à M. L. M. Bienvenu, paroisse St Bernard, à 5 milles au-dessous de la ville.
2qjt—☞

TABAC—18 balles tabac mexicain en feuilles, pour enveloppes, à vendre par
28jt BRUGUIÈRE & Co, 16, rue Bienville

$10 de récompense.

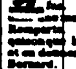

PARTI marron le 22 courant, de chez le soussigné, le jeune nègre NOEL, âgé d'environ 17 ans, taille élancée, langage un peu défectueux. On suppose que ce nègre se tient caché dans une maison de la rue Bienville, entre Royale et Remparts. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera dans une des geôles de la ville et en donnera avis à M. L. M. BIENVENU, à St-Bernard.
28jt—☞

SAVON—En débarquement du navire Mary Ward venant de Boston : 300q1 caisses savon Winchester, à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
28jt 13 et 15, rue St Louis

MAQUEREAUX—En débarquement du navire Mary Ward, venant de Boston, 30 barils gros maquereaux No 3, 10 barillets maquereaux No 1 et 2; 25 barillets saumons, à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
28jt 13 & 15, rue St Louis.

AVIS.

PERDU—Un billet de cent piastres, du 23 juillet 1855, à soixante jours, tiré par Thomas Foster à l'ordre de Charles Lemarque et par lui endossé. Le public est prévenu de ne pas négocier ledit billet, car le paiement en a été arrêté.
Nouvelle Orléans, 24 juillet 1855.
25 juillet J. B. DERBEY, courtier

AVIS.

LE soussigné étant parti pour le Nord et désirant renouveler une partie de son stock, offre à vendre aux meilleures conditions un magnifique assortiment des articles suivants :
Rubans satin et taffetas unis, assortis,
do do do à chapeaux,
do velours, 1 à 120,
Dentelle imitation et autres,
Bas et chaussettes de tous genres,
Gants, soie et autres,
[illegible] assortie,
Peignes de toutes sortes,
Brosses à dents et à ongles,
do à tête et à habits,
do à poudre,
Boîtes et houppes,
Parfumerie, poudre de riz, boucles, bretelles, couteaux, ciseaux, rasoirs, [illegible], laine, papier, encre, boutons de toute espèce, fil par livre et Alexandre, aiguilles, épingles, &c. &c. &c.
P. M. CHASSAIGNOL,
21 juil Encoignure Chartres et Conti

LE MESSAGER DES DAMES ET DES DEMOISELLES,
REVUE MENSUELLE.

PUBLIÉE avec le concours réel de toutes les illustrations littéraires et artistiques de l'époque.
Littérature—beaux-arts—économie domestique et travaux de dames.
Conditions d'abonnement, par an $4 00
Les abonnements partent tous du 15 octobre.—On ne s'abonne pas pour moins d'une année.
Chez A. PAYA & Co, 86, Chartres,
Agents généraux pour la Louisiane et le Mexique

AVIS AUX PATISSIERS.

ON demande de suite un bon ouvrier pâtissier, ayant quelques connaissances dans la confiserie. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser à
AMT GIRAUD, 44 Vieille Levée

INDIENNES COULEURS FONCÉES.
Nouvelles dispositions.

A vendre par la consigne, en débarquement du steamer Black Warrior de New-York:
[illegible] caisses indiennes nouveaux dessins et premières qualités.
Attendu par le navire Ravenswood de New-York, [illegible] de plus.
LOUIS DUCOURNEAU, 26 rue de Chartres

[illegible] à l'huile de Giret de Lorient—[illegible] en demi et quart de boîtes, en magasin et à vendre par
V & E MAIGNAN, 28 & 27 rue St Louis

[illegible] les derniers arrivages de Bordeaux : [illegible] vin rouge bon ordinaire, pour [illegible]
[illegible]
[illegible] RENAUD & A. TAMBOURY, [illegible] Royale et St Louis

WHISKEY — En débarquement du steamer Queen of the West, de Cincinnati, 150 barils whiskey Magnolia, de Pike, à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
2 juin 13 & 15, rue St Louis

BOUCHONS—15 balles de 15 milliers chaque bouchons [illegible] pointe. 15 balles de 15 milliers [illegible] à vendre par
A. COUTIN,
[illegible] 13, rue Bienville

OLIVES—[illegible] caisses olives [illegible] à vendre par
ANT GIRAUD, 44, Vieille Levée

HOTEL WASHINGTON, AU LAC.
Grands Concerts d'été,
PAR LEHMANN.
Les Mardis et Samedis de chaque semaine.
Prix d'admission..........25 cents.

☞ On commencera à 7 heures précises. 9 ja
☞ Les trains à vapeur continueront leur service jusqu'à une heure très-avancée de la nuit.
☞ Des omnibus stationneront au dépôt du chemin de fer à l'arrivée des trains de 9 heures 1/2 et de 10 heures 1/2. Ils iront jusqu'à la Place Lafayette.
☞ Prix du passage dans les omnibus, 10 cents.

AUX FAMILLES.

MESSIEURS D. POINCY & Co. annoncent aux familles et au public en général, qu'ils ont fait l'acquisition du PETRIN MECANIQUE de M. Gadalhie, pétrin si avantageusement connu en Europe, et qu'à partir du 1er août, le pétrissage de leur pain ne se fera plus à bras.

Ce pétrin est d'une composition très-simple. Une cuve cylindrique en bois à laquelle sont fixées, sur deux faces diamétralement opposées, deux rangées de fuseaux horizontaux et en fer; au centre un arbre vertical, mobile, portant une rangée de fuseaux, s'entrecroisant avec les premiers: voilà tout l'appareil.

Par l'entrecroisement successif des fuseaux, la pâte est mélangée de la manière la plus parfaite, divisée et battue avec une force incomparablement supérieure à celle de dix hommes des plus vigoureux. La machine étant arrêtée, la pâte poussée par le rouloir, sort d'une ouverture pratiquée dans le fond de la cuve et formée par un tiroir pour tomber dans le pétrin ordinaire, où elle doit être laissée en repos pour prendre son apprêt, *et tout cela se fait sans que la main de l'ouvrier l'ait touchée un seul instant.*

Dans le pétrissage à bras, la perfection de la pâte dépend de la façon, de l'adresse et surtout de la bonne volonté de l'ouvrier; le pétrin mécanique dispense complètement ces chances d'imperfection accidentelles; car la fatigue ou la paresse ne viennent pas solliciter l'ouvrier qui dirige le travail, à en abréger la durée fixe et invariable.

Mais il est un point surtout sur lequel nous devons appeler l'attention; nous n'en dirons cependant qu'un mot, par égard pour la délicatesse du lecteur. Les efforts énergiques et continués pendant plusieurs heures qui nécessite le pétrissage par l'homme, joints à la température qui règne dans notre ville, pendant 8 mois de l'année, font que les ouvriers-boulangers sont toujours ruisselants de sueur. [illegible] à la pâte qu'ils travaillent. Souvent il arrive que les boulangers-pétrisseurs sont affectés de maladies chroniques, ou tout au moins d'éruptions diverses, que nous nous abstiendrons de nommer; de là des accidents [illegible] la pâte, et qui, par conséquent, [illegible] sont encore plus compromettantes pour la santé.

Par le moyen du pétrin mécanique, au contraire, la fabrication de la pâte s'effectue dans les conditions de la plus rigoureuse propreté. [illegible] et qu'il n'ont aucun des inconvénients que nous venons de signaler.

En présence d'un pareil problème l'hésitation n'est plus possible, et l'on est obligé de proclamer avec l'Académie de Médecine de Toulouse, (Annales d'Hygiène et de Médecine, tome 21) que "Le pain préparé à l'aide du Pétrin Mécanique, non seulement ne le cède en rien, ni en qualité ni en beauté, à celui obtenu par le pétrissage à bras, mais, qu'il est meilleur, plus beau et sous le rapport de la salubrité des produits, infiniment plus propre et plus sain."

Les personnes qui désireront voir fonctionner le pétrin mécanique sont invitées à se rendre à notre établissement, rue Dumaine, No 25.

Le pétrissage commencera tous les matins à 4 heures, et tous les après-midi à 6 heures 28juil—☞

PERDU,

UN billet de $100, portant la date du 24 décembre 1854, à 12 mois de date, tiré par D. Perez, en faveur de Dr Bonnet. Le public est prévenu de ne pas négocier ledit billet.
27juil—1m

LE Docteur COHEN traitera exclusivement les PARALYTIQUES. Il prie les personnes qui sont atteintes de paralysie de s'adresser à lui No 1, bâtisse Davidson, rue Carondelet, entre les rues Poydras et Gravier. Heures de consultations de 8 à 11 heures du matin. 26 juillet—☞

EN débarquement du navire Hermite, de Bordeaux :
60 barriques vin rouge,
8 barriques vin blanc Haut Sauterne;
10 demi barriques do do
10 barils do do
A vendre par E. DECHAMPS,
17juil no 21, rue St-Louis

A VENDRE, par le consigné, en débarquement du navire [illegible], venant de Bordeaux :
60 barriques vin rouge,
4 caisses [illegible] des Pyramides,
3 caisses [illegible] à la bordelaise.
JEAN PIRON,
14juil Encoignure Royale et St-Pierre.

VIN DE CHAMPAGNE—160 paniers bouteilles et demi-bouteilles "Piper Heidsieck" en débarquement du navire Andover, venant de New York, à vendre par PREAU & COUTURIE,
12juil 31 et 33, Gravier

TABAC EN FEUILLE.— 200 balles excellent Vuelta Abajo, pour capes et tripes;
100 balles excellent tabac de Cuba, pour capes et tripes;
100 balles excellent tabac de Mexique, pour capes et tripes.
Reçoit par tous les arrivages de la Havane et constamment en magasin : Un fort approvisionnement de tabac en feuilles de première qualité, convenant à ce marché, et à vendre aux plus bas prix, par
13juil ANTo COSTA, 16, rue de la Douane

CIGARES—450,000 cigares de la Havane des meilleures marques, telles que : New-World, Intimidad, Dos Amigos, [illegible], Venus, Magnolia, [illegible], Punca, [illegible], Reyna Victoria, &c, &c, en magasin et à vendre par
13juil ANTo COSTA, 16, rue de la Douane

BEURRE—Reçu récemment par le [illegible] 6 caisses beurre [illegible] de choix, en boîtes en fer blanc d'une livre, à vendre par
13juil ANTo COSTA, 16, rue de la Douane

GOYAVE—Une caisse pâte de Goyave, en boites de 2 livres, marque célèbre de La Fama [illegible], en magasin et à vendre par
13juil ANTo COSTA, 16, rue de la Douane

PAPIER POUR CIGARETTES—Quelques balles de la marque bien connue [illegible], en magasin et à vendre par ANTo COSTA,
13juil 16, rue de la Douane

PIMENT—10 sacs piment rouge, à vendre par ANTo COSTA,
13juil 16, rue de la Douane

PAPIER pour lithographes et fabricants de cigares—3 caisses papier soie, différentes couleurs grande dimension, à vendre par
13juil ANTo COSTA, 16, rue de la Douane

POUR CAUSE DE DEPART.
A vendre
DANS LA PAROISSE DE TERREBONNE,
DISTRICT DE TCHACAGOULA,

UNE JOLIE TERRE, récemment bâtie, [illegible] TRAVERSÉE PAR LE CHEMIN DE FER [illegible] sur le bayou Black, et près du bayou où sera établi un dépôt [illegible]

Ladite terre mesure QUATRE ARPENTS, fait face au Bayou [illegible], à quarante arpents de profondeur; [illegible] moyennant TROIS MILLE PIASTRES, payables,
—SAVOIR :—
UN TIERS..........au 1er septembre 1855
UN TIERS..........au 1er mars 1856
Et UN TIERS..........au 1er mars 1857

Références :
1o—A la Nouvelle Orléans—J. F. Sarrasin, rue Condé No 40.
2o—M. Bush, avocat à Thibodeauxville, premier vendeur et possesseur des dites terres, [illegible]
3o—[illegible] la Nouvelle Orléans.
☞ S'adresser, pour conditions, à Alfred Rengeolet, à la Grande Pointe, paroisse St Jacques. 18 juil—15

54, Rue de Chartres 54
LIQUIDATION.

MME Vve BERRY voulant liquider les affaires de la Société Michel Fryer et Co, offre toutes ses marchandises à un prix très réduit.
Les ventes étant au-dessous du prix coûtant, seront faites au comptant. 11juin

BRODERIES, DENTELLES, &c, &c.
Magasin à bon marché
DE HARBY,
186 RUE DU CAMP 186

VALENCIENNES et dentelles fil, riches;
Cols jaconnets français brodés,
Chemisettes et cols de mousseline suisse superfine;
Collerettes valenciennes et dentelle fil;
Manchettes valenciennes et dentelle fil;
Bandes et entre-deux mousseline suisse et jaconnet;
Mouchoirs batiste fil, riches, brodés;
Jupons brodés, [illegible], corsets français, &c.
EGALEMENT :
Mantilles dentelle fil noire, à $5 à $8.
[illegible]
Robes [illegible] riches, à volants à $3 50 la robe.
HORACE HARBY,
186, rue du Camp.
23ja ☞ Presqu'en face de l'église St-Patrick

Ale d'Ecosse de Tennent.

ALE pâle de l'Inde, première qualité, en bouteilles et demi-bouteilles, reçu tout récemment par le navire [illegible] à vendre par
J. Y. DE EGANA,
30 juin No 47 rue Bienville

A LOUER;

Une jolie maison basse, avec cour, cuisine, chambres à domestiques, située rue Toulouse, No. 224. S'adresser à
G. CAVAROC & Co,
30mai—15 164 rue Royale

EN magasin et à vendre par le consigné :
30 barriques vin vieux [illegible];
24 barriques vin vieux pour famille, divers crus;
250 do vin rouge ordinaire;
25 caisses vin blanc supérieur;
40 barriques vin Catalogne;
15 quarts Cognac diverses marques;
40 caisses vin blanc vieux Haut Sauterne;
200 do vin rouge divers crus, vieux;
30 do absinthe suisse Edouard Pernod;
50 do kirsch vieux;
30 do cerises à l'eau de vie;
30 do vin Muscat de Frontignan;
40 do Vermouth Noilly fils;
30 paniers bouteilles vides;
40,000 bouchons fins pointes en sacs de 500 chaque;
40,000 do surfins et réguliers do do
30,000 do fins réguliers do do
500 demijeannes toutes mesures.
PAUL LACROIX,
3juil 13 Toulouse

CUIR DES OPELOUSAS.

60 ballots F. L.
15 do D. C.
3 do E. D.
7 do M. S.
En magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par
BLANCHIN & CHAUDET,
3 juil 66, Vieille Levée.

IMPERIALES—60 balles impériales [illegible], à l'entrepôt et à vendre par
BERNARD TURPIN,
1août—6f 67, rue des Magasins

PLATILLES—60 balles platilles [illegible], à l'entrepôt et à vendre par
BERNARD TURPIN,
1août—6f 67, rue des Magasins

CANNELLE DE CEYLAN—60 balles cannelle fine de Ceylan, à l'entrepôt et à vendre par
BERNARD TURPIN,
1août—6f 67, rue des Magasins

BACON—30 boucauts épaules de choix, de Cincinnati, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
1août 33, rue Tchoupitoulas

JAMBONS—[illegible] tierçons jambons [illegible] sucre, différentes marques, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
1août 33, rue Tchoupitoulas

CHANDELLES—1000 caisses, demi et quarts caisses chandelles de l'Etoile, manufacture de Procter & Gamble, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
1août 33, rue Tchoupitoulas

ALCOOL—50 barils, 95 degré, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
1août 33, rue Tchoupitoulas

LANGUES—100 douzaines langues de bœuf [illegible] au sucre, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
1août 33, rue Tchoupitoulas

EAU-DE-VIE—100q4 et 1q8 pipes eau de vie de [illegible], à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
1août 33, rue Tchoupitoulas

VOORHIES, GREGORY & Co.,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
No 15, RUE TCHOUPITOULAS, Nlle-Orléans.
R. P. Voorhies,
E. Gregory,

LA CANNE A SUCRE A LA LOUISIANE,
Sa nature, sa constitution, ses produits,
Ou recherches chimiques sur toutes les substances que la canne à sucre renferme.

TEL est le titre d'un ouvrage dont la première partie doit être publiée à la Nlle Orléans avant la fin de l'année 1855.

Dans cet ouvrage, qui est entièrement neuf, l'auteur traitera de tous les appareils à sucre, du vieux système et des systèmes nouveaux, de tous les procédés de fabrication connus jusqu'à ce jour; du vide du noir animal, de l'emploi du bisulfite de chaux, &c

L'auteur offre cet ouvrage à MM. les planteurs
PAR SOUSCRIPTION.

Si le 15 de septembre prochain le nombre des souscripteurs est suffisant pour couvrir les frais d'impression et d'édition, la première partie de l'ouvrage sera mise sous presse et paraîtra le 1er de novembre 1855.

Cet ouvrage ne devant être tiré que pour les souscripteurs seulement, ne se trouvera pas dans le commerce de la librairie; l'auteur en prend l'engagement formel d'avance.

MM. les planteurs qui ne demeurent pas à la Nlle-Orléans, pourront faire souscrire par leur agent, résidant en ville.

En souscrivant à la première partie, on souscrit également à la seconde, qui ne paraîtra qu'en 1856.

Les deux parties de cet ouvrage étant réunies, formeront un beau volume in-8o de plus de 500 pages, avec figures, pour l'intelligence du texte, toutes les fois que le sujet l'exigera.

Chaque livraison sera payable en la retirant.
Le prix de chaque livraison est fixé à $3.

A partir d'aujourd'hui, la maison Victor Hébert & Co, libraires, rue de Chartres, 149, est seule chargée de recevoir les noms des souscripteurs.

Si au 15 septembre le nombre des souscripteurs n'était pas suffisant pour couvrir les frais d'édition, l'ouvrage ne paraîtra pas.
19 juil—1m v et samp J. B AVEQUIN.

COLLEGE DE ST JOSEPH,
BARDSTOWN, Ky.

UN professeur de ce collège se trouve maintenant dans le Sud et partira pour Bardstown, avec les élèves, vers le 15 août, de la ville et de la côte. Les parens ou tuteurs qui désirent envoyer leurs enfants, la saison prochaine, à l'institution, feraient bien de les envoyer à cette époque.

Conditions :

Enseignement, nourriture, logement et blanchissage	$180
A payer, en entrant	10

Pour le prospectus, s'adresser à J. B. STEEL, No 80, rue du Camp; à MM BROWN, JOHNSON & Co, No 30, rue du Camp, ou à M. Hill au coin des rues Commune et Saratoga 17 juill 1m, vit, & samp

INSTITUTION FRANKLIN.
Pensionnat et Externat pour les deux sexes,
Rue Bayou, entre Remparts et Saint-Claude.

CET établissement, à partir du 1er août prochain, sera sous la direction de Messieurs F. S. SAMSON et ALFRED WURTEMBERG.

La longue expérience de ces Messieurs leurs méthodes simples et logiques, les nombreux élèves qu'ils ont déjà formés, les recommandent au public et à leurs amis.

Cours industriel le soir.
N. B.—On peut se procurer les prospectus à l'établissement.
25juil—30 F. S. SAMSON & WURTEMBER

EDUCATION
Sous la direction de M. SCHARDT, rue de la Douane, 58.

MR WEIL, de l'Université de France, récemment arrivé à la Nouvelle Orléans, a ouvert un cours de calligraphie le 22 de juillet. La méthode de Mr Weil, couronnée toujours d'un plein succès, consiste à enseigner aux élèves, par gradation et en formant successivement la main pour toutes les parties de la calligraphie, l'écriture expédiée ou écriture de commerce, qui permet d'écrire avec une rapidité extraordinaire tout en traçant les caractères lisibles et élégants.—Des élèves, qui ne fréquentent pas l'institution, seront admis au cours à raison de 3 piastres payées d'avance. 26juil—7

AMAND BERTHELON,
Rue Ste-Anne, 56.
donne
En lecture, pour **5 CENTS, 1300** Romans, Drames, Comédies Vaudevilles, Histoires et Abonnement au mois.
VENTE ET ACHAT de livres d'occasion, de gravures et d'objets d'arts et de sciences.
Papeterie, Gravures, Encadremens et Reliures.
18juil—

BONNE CHANCE

EST offerte à un associé qui apporterait $1,000 dans une spéculation à entreprendre de suite au Nord. Préférence sera donnée à une personne parlant l'anglais et le français.
S'adresser à la librairie, rue Ste-Anne, 56.
28juil—1m

Louis F. Maxent.
MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
Importateur de Vins de Bordeaux,
No 50, RUE TOULOUSE,
Entre les rues Chartres et Royale,

☞ A constamment en main les célèbres marques de C. C. La Mission, Haut Brion, Pape Clément, Cos d'Estournel et Cos Labory. 30 juil

VIN BLANC—17 barriques vin blanc Sauterne.
1 tierçon vin blanc Sauterne.
En magasin et à vendre par L. F. MAXENT,
30juil 50, rue Toulouse

Dissolution de société.

LA société de commerce qui a existé entre les soussignés, sous la raison de CAVELIER & MAXENT, a été dissoute d'un commun accord le 1er juillet courant; et le sieur L. F. Maxent reste seul chargé de la liquidation des affaires de la société.
Nouvelle Orléans, le 7 juillet 1855.
ADR. Z. CAVELIER,
L. F. MAXENT.
9 juil—1m

AVIS.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il continuera les affaires de commission et d'importation de vins de Bordeaux, comme par le passé, pour son propre compte et en son nom seulement.
L. F MAXENT,
9 juil—1m No 50 rue Toulouse

Librairie française de Vor HÉBERT & Co,
149, rue de Chartres.
Avis aux Abonnés.

LES Numéros du mois de juin des diverses publications françaises, reçus cette semaine, sont prêts à être délivrés aux souscripteurs.
Vor HEBERT & Co,
14jt Agents directs de tous les journaux français

VOR. HEBERT & Co,
149, rue de Chartres,

REÇU par le Wurtemberg—[illegible] de papier français, blanc et de couleur, pour affiches et fabricants de cigares. 14juil

BALAIS—En débarquement du steamer Ohio, de Cincinnati:—Cent douzaines balais, à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
21jt 13 et 15, rue St-Louis

Ale d'Ecosse, de Tennent.

UN nouvel envoi de cette excellente boisson, en demi-bouteilles, à vendre par
J. Y. DE EGANA,
21juil No 47, rue Bienville

Vacances.

M. J. GUILLET, depuis deux ans professeur de français dans l'école supérieure des garçons du [illegible] district, [illegible] désirerait trouver, pendant les vacances, [illegible]
S'adresser au bureau de l'*Abeille*, ou chez M. G., 38, rue du Camp. 18juil—12

LE soussigné, partant pour France, prévient le public que M. G. GILLY est chargé de sa procuration. F. ROUMIEU.
16juil—☞

Hospice Milne pour les Garçons.

CETTE Institution est ouverte pour l'admission des orphelins.
S'adresser à A. D. DORIOCOURT, 36, Toulouse,
W. C. C. CLAIBORNE,
C. CUVELLIER,
20juin—1m Passage de la Bourse

EN débarquement du navire Horatio, de Bordeaux;
65 barriques vin rouge,
219 caisses do C. C. 1841, 44, 46 et 48,
24 do vin blanc Barsac 1847,
A vendre par L F MAXENT,
14 juil 50, rue Toulouse

Demande d'une cuisinière.

UNE bonne cuisinière blanche ou de couleur trouvera une place en s'adressant au bureau du journal. 5juil—

Résidence à vendre à la Baie St. Louis.

Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, convenant à un boulanger et occupé en ce moment par M. Grégoire, à bail.

Un terrain avec résidence et magasin au rez de chaussée, occupé à bail par M. Bodnowski, pharmacien.

Pour plus amples détails, s'adresser à M. MONET, à la Baie St. Louis, F. BALLEO, 87 rue Condé, ou J. LLADO, pharmacien, No 37 rue Condé.
14 juil—1m

Avis aux habitants.

CHANGEMENT de domicile de J. B. MONTAGNE, rue Chartres, en face de la rue Jefferson No 173. [illegible]
14 juil—1m

LES soussignés ont formé une société sous la raison sociale de E. RENAUD et A. TAMBOURY. Ils continueront le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. Tamboury & Co, et s'occuperont spécialement de l'importation des vins, cognacs, liqueurs, conserves et de toute espèce d'articles de [illegible].
E. RENAUD,
6 juillet A. TAMBOURY

LA Société de commerce sous la raison sociale J. B. PREAU & Co, étant arrivée à son terme, cesse à partir de ce jour.
Nlle-Orléans, 30 juin 1855.
J. B. PREAU.
Am. COUTURIE.
4 juil Th. CAPITAINE.

Par suite du retrait de monsieur Th. Capitaine, de la maison J. B. PREAU & Co, les soussignés continueront les affaires comme par le passé, sous la raison PREAU & COUTURIE.
Nlle-Orléans, 2 juillet 1855.
J. B. PREAU.
4 juil Am. COUTURIE.

Le soussigné continuera pour son compte les affaires de commission et d'importation, à partir du 1er octobre prochain, à son retour d'Europe.
Nlle-Orléans, 2 juillet 1855.
2juillet Th. CAPITAINE

MONSIEUR PIERRE VOGEL est prié de passer au bureau de ce consulat.
Consul de Belgique. H. MEUGENS,
19mai 32, rue Commune

EN débarquement du navire [illegible], de Bordeaux:
20 barriques bon vin ordinaire;
10 demi barils vin blanc supérieur;
160 caisses vin rouge.
A vendre par O. VALETON & Co,
19 mai No 23, rue Tchoupitoulas

Livres à copier les lettres, de Mann.

EN magasin, un assortiment des livres brevetés de Mann, pour copier les lettres, de 300, 500, 700 et 900 pages numérotées, [illegible]

LIVRES A COPIER DE FELT, faits de fort papier à copier anglais à la couronne, de 8, 10, 12 et 20 mains, numérotés, reliure entière, à vendre par
D. FELT & STETSON,
23 av 64 rue de Chartres

SEWELL T. TAYLOR,
15, Rue Royale,
Importateur de Vins, Liqueurs, &c.
Vente en Gros et en Détail.
☞ [illegible] publiée dans une autre colonne [illegible]

EN débarquement du brick Saml J. Peters, venant de la Havane:
300 caisses sucre blanc,
25 meilleurs cigares [illegible] Reg., Globo, Washington, Sevillana, &c.
EGALEMENT :
En magasin :—200 caisses sucre jaune, 400,000 cigares des marques les plus renommées, telles que Cabanas, Partagas, Intimidad, Comercio, &c.
A vendre par G. DE VISSER & Co,
[illegible] No 74, rue des Magasins

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
ARRANGEMENTS POUR L'ÉTÉ.

CONVOIS pour passagers, tous les jours, d'Alger au Passage de Lafourche et du Passage de Lafourche à Alger.

Départ d'Alger à 8 heures du matin; arrivée au Passage de Lafourche à 11 heures du matin.

Départ du Passage de Lafourche à 3 heures de l'après-midi et arrivée à Alger à 6 heures du soir.

CONVOI SPECIAL.

Un convoi spécial partira d'Alger tous les samedis, à 4 heures de l'après-midi et reviendra lundi matin, partant du Passage à 7 heures du matin et arrivant à Alger à 10 heures du matin.

Il sera émis, tous les jours, comme suit, des billets pour aller et revenir :

Au Bayou des Allemands	$1 25
Au Passage de Lafourche	2 50

2juil ☞ A. S. PEGER, vice-président

Ferry du Chemin de fer des Opelousas.

LE fret pour le dépôt d'Alger sera reçu dorénavant les MARDIS et les JEUDIS, au débarcadère du ferry, au pied de la rue Ste-Anne.
3 juil ☞ J. E. CALDWELL & Co.

Magasin de Tapis.
23 RUE DE CHARTRES.

TAPIS—Assortiment complet en tous genres.
TOILE CIRÉE pour parquets de toutes les largeurs en qualités.
NATTES—500 rouleaux 4-4, 5-4 et 6-4, blanches, à carreaux et de fantaisie, récemment débarquées.
STORES—tapis de table et de piano, étoffes en crin, baguettes d'escalier, descente de lit, devants de cheminée, nattes, tables de dames et [illegible] pour tapis à mouches. Le tout à des prix excessivement réduits.
A. BROUSSEAU et Co.,
1s mars. 23, rue de Chartres.

PAPIERS PEINTS NOUVEAUX
DELCROIX.
104—Rue de Chartres—104.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages, plusieurs magnifiques envois de papiers peints, comprenant tout ce qu'il y a de plus nouveau en dessins, et de plus frais en impressions.

La vente assortie [illegible] récemment reçu par cette maison offre aux acheteurs une variété complète de papiers peints de tous genres, depuis les papiers communs, à une couleur, jusqu'aux tentures de luxe, satinés, velours, dorés &c, &c. La nomenclature de toutes ces richesses, sortant des premières manufactures de papiers peints de France, ne dirait rien aux lecteurs, et il vaut mieux les inviter à visiter l'entrepôt avant d'acheter ailleurs, plutôt que d'en publier une longue liste.

La maison DELCROIX profite de cette occasion pour annoncer qu'elle ne négligera rien pour justifier la vogue dont elle jouit, et qu'elle espère la mériter aujourd'hui comme par le passé.
17av. DELCROIX, 104, rue de Chartres

SUCRE de la Havane—Sucre jaune, brut et [illegible], en magasin et à vendre par MORENO FRERES,
19juil No 24 Vieille Levée

TABAC en feuille de la Havane—Quelques balles de très bons tabacs pour capes et tripes, en magasin et à vendre par MORENO FRERES,
19juil No 24 Vieille Levée

CIGARETTES—10 barils des marques favorites Mensagera, [illegible], &c, à vendre par MORENO FRERES,
19juil No 24 Vieille Levée

AMANDES, à coque tendre, en magasin et à vendre par MORENO FRERES,
19juil No 24 Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—Les soussignés offrent de vendre un excellent assortiment de cigares de la Havane garantis d'importation directe, de toutes les bonnes qualités, et comprenant en partie les marques de choix suivantes : Partagas, Figaro, Cervantes, [illegible], Escocesa, Cabana, Ingenuidad, Nicotiana, Washington, El Sol, [illegible], La Voz, Espanola, Cosmopolita, Filantropa, [illegible], St Nicholas, &c., en magasin et à vendre par MORENO FRERES,
19juil 24, Vieille Levée

CIGARES de la Havane—En débarquement du brick Adams Gray et de la goëlette Wild Pigeon, venant de la Havane, un beau choix de cigares, à vendre par MORENO FRERES,
19juil 24, Vieille Levée

POMMES DE TERRE ET OGNONS—150 barils 1ère qualité, de Louisville, [illegible] et pelure argentée, en débarquement du bateau à vapeur Empire.
SOUR-KROUT—11 barils en débarquement du bateau à vapeur Empire, à vendre par DONNELLY, BEZZINA & Co,
19juil 36 rue Tchoupitoulas

Apprenez l'anglais!!!

CEUX qui désirent acquérir infailliblement une connaissance correcte et pratique de cette langue en peu de temps, pour parler, sans dégoût ni travail, et pour un prix très modéré, sont invités à s'inscrire chez le professeur NELSON, No 8, rue St-Charles. Tous les LUNDIS il se formera des classes de 3 à 6 personnes, pour les Dames et les messieurs respectivement. On paie $10 pour 24 leçons. Le plus parfait succès est garanti,
14 mai—☞

GRAND EXPRES
De la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

UN exprès qui partira tous les jours est maintenant établi sur le Chemin de fer des Opelousas, entre la Nlle Orléans et le Bayou Lafourche, se reliant à la Nlle Orléans, avec "l'Exprès de Adams" pour toutes les principales villes du Nord et de l'Ouest et se reliant au Bayou Lafourche, avec
Les diligences et wagons Exprès de Holden,
Pour Thibodeaux, Houma, Tigerville, la Baie de Berwick, Pattersonville, Centreville, Franklin, la Nouvelle-Ibérie, St. Martinville, Washington et Opelousas.

Les espèces, les bijoux, les objets de valeur et colis de toutes sortes de marchandises seront promptement transmis et délivrés. Les billets, les traites, les bordereaux, &c., seront perçus et tous les ordres remplis ponctuellement.

Chaque *Exprès* est confié à des messagers spéciaux.

Toutes les marchandises et ordres de la Nouvelle-Orléans et de l'intérieur, doivent être déposés au bureau avant 6 heures du soir, la veille du départ.—Les ordres laissés au magasin de M. Joseph Barba, No 136, la Vieille Levée, seront remplis aussi bien.

L'*Exprès* part du bureau de MM. Adams & Co., No 10, rue du Camp, tous les jours, à 7 heures du matin et part du "Franklin House", à Thibodeaux, à 1 heure de l'après-midi et du Bayou Lafourche à 4 heures de l'après-midi.

Exprès du bagage au chemin de fer et de la ville.
☞ Il y a également un Exprès pour le transport du bagage dans n'importe quel quartier de la Nlle-Orléans, [illegible] recevront leur bagage à l'endroit qu'ils auront désigné. STARK S. JONES, Bureau No 14,
8mai—1m rue du Camp.

LAGAY & LECABY,
36, rue de Chartres,
Importateurs de confections.

REÇU par le Cahawba—[illegible] à très bas prix. 7juin

P. A. HEBRARD,
118, *rue du Canal, près Royale,*

IMPORTATEUR de marchandises françaises, anglaises et américaines, offre tout son stock à des prix très réduits.

Il ouvre en ce moment 30 caisses toile d'Irlande à chemises, manufacturée expressément pour lui—il la recommande aux familles; elles seront vendues à très bas prix.

Il invite les étrangers à venir examiner son assortiment avant d'acheter ailleurs.
P. A. HEBRARD,
20av 118, Canal, près Royale

LOUISIANA HOTEL—BAIE ST LOUIS

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public que l'établissement ci dessus est maintenant ouvert pour la saison. On y trouvera bonne table, confort et modicité de prix.
27juin—1m A. COUDREAU.

P. MALLARD, 87 RUE ROYALE,

A en ce moment un très beau choix de meubles de salon et de chambre à coucher en acajou et palissandre.

Il se charge de toutes espèces de travaux d'ébénisterie et tapisserie.

Il a encore en main quelques pièces de tapis qu'il cèdera au plus bas prix possible, voulant renoncer à l'avenir de l'article.

Rideaux, stores, galeries, patères, le tout en place dans le plus bref délai.

Il se charge de l'enlèvement, du nettoyage et de l'entretien des tapis pendant l'été et prend soin des meubles en magasinage.

Véritable huile de COLZA sans aucun mélange toujours en magasin. 29mai

Dissolution de société.

LA Société en commandite de A.Tamboury et Co, est dissoute d'un commun accord, à dater du 30 courant.

M. A. Tamboury reste seul chargé de la liquidation et continue le même genre d'affaires.
A. TAMBOURY
LEON DUCOURNEAU,
31mai—☞ J. DUCOURNEAU

PORTER de première qualité, [illegible], marque Tennant, en bouteilles, à vendre par
J. Y. DE EGANA,
3 mai 47, rue Bienville

SALSEPAREILLE—71 balles, en douane, pour l'exportation, reçues par la goëlette Red Fox, venant de Tampico, à vendre par
J. Y. DE EGANA,
3mai No 47, rue Bienville

SEL—Reçu par la barque espagnole Perla, venant de Cadix, à vendre par
JUAN Y. DE EGANA
3mai No 47, rue Bienville

VERMOUTH—75 caisses, Noilly & Co, en magasin et à vendre par SOSTHENE THOMAS,
19mai 9, rue Gravier

ABSINTHE ET KIRCH de Yoran et Lecoultre—175 caisses, en débarquement du navire [illegible], et à vendre par
SOSTHENE THOMAS, 9, rue Gravier

HOTEL DES CHENES VERTS,
BILOXI, Miss.

MM. JNO. B. PRADAT & Co, successeurs de Mme E. Pradat, ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général, que l'Hotel des Chênes Verts vient d'être complètement réparé et disposé de la manière la plus confortable. L'établissement sera ouvert le 1er juin. MM. Pradat & Co, sollicitent le bienveillant patronage qui a été accordé jusqu'ici à leur mère.

Prix : $2 par jour, $10 par semaine, $40 par mois. Les enfans et les domestiques moitié prix.

Les personnes qui voudront descendre à l'hôtel, sont priées d'en avertir le capitaine du [illegible], qui les déposera sur le wharf de l'hôtel.
18mai—1m

UNE DAME française désire trouver un pied à terre dans une famille respectable à la campagne, pour elle et ses deux jeunes enfants. Elle peut enseigner le français et [illegible] S'adresser à Mme D[illegible] à son institution, rue Bourgogne
30mai—☞

EN magasin—[illegible]; 200 barils whiskey [illegible]; caisses chandelles de l'Etoile 4, 5, 6 à la lb, à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
[illegible] 13 & 15 rue St Louis

SAVON—En débarquement du navire Unicorn, de Boston—400 caisses de la marque de Winchester et à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
21jn 13 & 15, rue St Louis

POIS DE LA CAROLINE—[illegible] Quelques sacs, à vendre par
D. MAUPAY,
[illegible] No 81, rue Gravier

MORUE FRAICHE—[illegible], à vendre par J. H. MARKS,
7août 76 et 78 rue Magasins

GROS MAQUEREAUX No. 3, [illegible] barils, à vendre par J M MARKS,
7août 76 et 78 rue Magasins

BEURRE DE GOSHEN—30 barils beurre jaune Goshen, extra, choix, à vendre par
J. H. MARKS, 76 et 78 rue Magasins
7août

RAISINS—500 caisses, Layer, en bon état à vendre par J. M. MARKS,
7août 76 et 78 rue Magasins.

CAFE JAVA—100 sacs, Old Government, à vendre par J. H. MARKS,
7août 76 et 78 rue Magasins

HUILE DE LARD—[illegible] barils, à vendre par J. H. MARKS,
8août 76 & 78, rue des Magasins

HUILE DE BALEINE—[illegible] barils, à vendre par J. H. MARKS,
7août 76 & 78, rue des Magasins